

## Deuxième séance, mercredi 3 février 2010

Présidence de M<sup>me</sup> Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Assermentation. – Projet de décret N° 169 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Postulat P2029.08 Eric Collomb (création de structures de «sports-arts-études» dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Rapport N° 177 sur le postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sansonnens sur la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt. – Projet de décret N° 170 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard (projet Poya); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures et vote final. – Rapport N° 172 sur les postulats N° 316.06 Ueli Johner-Etter/Ernst Maeder (planification routière dans le district du Lac, notamment le contournement de Kerzers), N° 321.06 Solange Berset/Elian Collaud (route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux) et M2014.07 Joe Genoud/Denis Grandjean (réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis). – Rapport N° 176 sur le postulat P2031.08 Claire Peiry-Kolly concernant la simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées). – Elections. – Clôture

### Commissions

*Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 3 février 2010*

#### Projet de loi sur le sport

René Thomet, président, Bruno Boschung, Louis Duc, Daniel Gander, Yvan Hunziker, Markus Ith, Christian Marbach, Yves Menoud, Jacques Vial.

#### Projet de décret N° 169 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement<sup>1</sup>

Rapporteur: **Yvan Hunziker** (PLR/FDP, VE)  
Commissaire: **Isabelle Chassot**, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.

<sup>1</sup> Message pp. 49ss.

#### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Une demande de crédit de 2 449 500 francs nous est soumise pour équiper ou finir d'équiper plus de cent salles de classes des collèges de Sainte-Croix, Saint-Michel et de la Haute Ecole pédagogique de Fribourg. Nous sommes passés du stencil à la photocopie, de la photocopie au rétroprojecteur. La cassette vidéo a été remplacée par le DVD et aujourd'hui l'informatique prend le pas sur ces technologies. Pour que l'ordinateur soit visible et entendu par tout le monde, il faut lui rajouter les périphériques tels que beamers ou amplis-son avec des haut-parleurs. Il est à noter que les collèges du Sud à Bulle et le GYB sont déjà équipés de ce matériel. La plupart des cycles d'orientation travaillent déjà avec ces moyens de diffusion et il est important pour le développement du cursus scolaire de nos élèves qu'ils disposent également de ces outils de travail au collège.

Le Grand Conseil a voté en 2001 un décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication. Ce concept est mis en œuvre et coordonné par le centre fri-tic. Le coût moyen par classe est de 18 000 francs, fourniture et pose comprises. Ce projet vise à maintenir le niveau d'enseignement actuel dans les établissements concernés. Il s'agit aussi de rendre les cours attrayants pour les étudiants. La commission n'a fait qu'une seule modification d'ordre rédactionnel dans la version allemande et c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite à entrer en matière sur ce décret.

**La Commissaire.** Je souhaiterais remercier la commission pour le travail d'examen qui a été fait du décret et indiquer qu'il s'agit de mettre à jour le matériel dans 3 établissements scolaires pour arriver à une situation stabilisée pour l'ensemble de l'équipement. Pourquoi trois établissements et pas les autres? Les autres ont déjà pu procéder à cet effort dans le cadre de crédits de construction qui leur ont été octroyés ou le feront dans le cadre des crédits qui ont été également faits. C'est le cas en particulier du collège de Gambach qui verra sa situation s'améliorer sensiblement avec les nouveaux locaux.

A ce stade de la discussion, je n'ai qu'un élément à corriger. Par rapport au message et à la question du référendum financier au point 5 – j'ai eu l'occasion de l'indiquer à la CFG – une erreur s'est glissée dans le chiffre qui détermine l'octroi ou non du référendum financier. Ce chiffre de 2 825 905 francs doit être remplacé par celui de 3 174 920 francs qui est celui du dernier compte que nous avons à disposition. Cela ne change rien à la limite du référendum. C'était pour avoir le chiffre exact, puisque nous en avons discuté à la CFG.

**Kuenlin Pascal** (*PLR/FDP, SC*). La Commission des finances et de gestion a été saisie de ce projet de décret. Elle vous recommande sans opposition d'entrer en matière avec les corrections évoquées par M<sup>me</sup> la Commissaire du gouvernement.

**de Roche Daniel** (*ACG/MLB, LA*). Im Namen des Mitte-Links-Bündnisses möchte ich Ihnen sagen, dass wir für Eintreten und für das Dekret, wie es uns vorgeschlagen wird (mit der deutschen Korrektur, wie Sie sie in Ihren Unterlagen, respektive auf dem gelben Zettel haben), sind.

In unserer Gruppe wurde gesagt, dass die Oberstufenzentren punkto Informatik und neue Technologien sehr gut ausgerüstet sind. Es wurde ebenfalls gesagt, dass die 18 000 Franken pro Klassenraum gut investiertes Geld sind für eine Bildung, die qualitativ ihren Standard hält oder ihn vielleicht sogar noch ein bisschen verbessert. Und: Es müsste eigentlich selbstverständlich sein, dass es in den OS-Zentren und in den Gymnasien dieselben Ausrüstungen hat. Immerhin haben wir eine kritische Rückfrage, die ich schon in der Kommission gestellt habe und die die Frau Staatsrätin mir beantwortet hat. Ich muss Ihnen sagen, dass unsere Fraktion nicht ganz befriedigt war durch die Antwort, die ich übermittelt habe. Die Frage war folgende: Warum ist dieser Kredit nicht im normalen Investitionsbudget der Erziehungsdirektion?

Und ich würde auch von der Geschäftsprüfungskommission erwarten, dass sie zu solchen Dingen ebenfalls Stellung nimmt. Der Herr Präsident hat grad abgestimmt und hört mir offensichtlich nicht zu. Aber er kann es dann im Protokoll nachlesen.

Mit diesen Bemerkungen möchte ich Sie einladen, dem Dekret zuzustimmen und der Frau Staatsrätin danken, dass sie sich um ihre Gymnasien kümmert. Es ist wertvoll, dass dort das Unterrichtsmaterial auf dem heutigen Stand ist.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*). 2 octobre 2009, ruisseau du Glaney, morne plaine de Billens. Au loin roule le grondement de l'artillerie lourde tirée avec une précision diabolique par M. Roger Demierre, administrateur de l'hôpital. Un député, la mort dans l'âme, quitte des enfants en pleurs, une épouse les cheveux couverts de cendres. Elle regrette ce mari qui quitte son foyer pour participer à une commission devant signer un chèque pour des travaux déjà accomplis. Lui-même se pose des questions sur son rôle politique et la vision qu'ont ses compatriotes de la fonction d'élé cantonal.

13 janvier 2010, rue de la poste 1, Fribourg. Le même député embrasse femme et enfants avec joie et bonheur. Il va apporter son soutien à un projet favorisant la qualité de l'enseignement. Ce projet est bien préparé, les données sont claires et précises et la totalité de l'engagement budgétisé va exactement dans le sens des lignes directrices de son parti politique. Cerise sur le gâteau, l'achat n'est pas encore effectué.

Mesdames et Messieurs les Députés, comme ce vigoureux député, comme l'unanimité de son parti, et donc au nom du PDC, nous vous demandons de voter l'en-

trée en matière sur ce décret et de suivre pour le vote final l'avis unanime de la commission.

**Marbach Christian** (*PS/SP, SE*). Mit dem Verpflichtungskredit von knapp 2,5 Mio. Franken können wir die drei bisher noch ungenügend eingerichteten Schulen endlich mit den von Ihnen seit mehreren Jahren gewünschten Kommunikationstechnologien ausstatten und den anderen vergleichbaren Schulen angleichen. Diese heute zum Standard jeder Schule gehörenden Werkzeuge sind für einen zeitgemässen Unterricht unverzichtbar und bilden eine Notwendigkeit, um den Bildungsstandard in unseren Mittelschulen weiterhin zu gewährleisten. Heute sind praktisch alle Lehrpersonen an den Mittelschulen gemäss Fri-tic ausgebildet. Daher muss ihnen die Möglichkeit geboten werden, diese neuen Technologien in ihrem Unterricht auch zu nutzen.

Zudem begrüsst es unsere Fraktion, dass die dafür erforderlichen EDV-Unterhaltsarbeiten für die gesamte Sekundarstufe II zukünftig zentral geführt werden sollen. Mit einer zusätzlichen Vollzeitstelle wird die Qualität des Supports gewährleistet und damit können mittelfristig Wartungskosten gespart werden.

Es ist auch richtig und sinnvoll, dass die notwendigen Mittel für die Anschaffung der Geräte und die Einrichtung der Schulzimmer nicht über die laufende Rechnung, sondern über einen Verpflichtungskredit, welcher auch Rückstellungen aus den Vorjahren beinhaltet, finanziert werden soll.

Aufgrund dieser Überlegungen wird unsere Fraktion diesem Dekret geschlossen zustimmen.

**Glauser Fritz** (*PLR/FDP, GL*). M. le Rapporteur ainsi que la commissaire du gouvernement ont très bien expliqué. Il s'agit d'un investissement nécessaire et incontournable. Je n'ai rien à ajouter. Le groupe libéral-radical vous invite à entrer en matière et à voter ce crédit en acceptant le projet de décret.

**Schorderet Gilles** (*UDC/SVP, SC*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du message N° 169 du Conseil d'Etat. Notre groupe n'a pas passé énormément de temps sur le sujet tant il est acquis à cet investissement de 2 449 500 francs. C'est un investissement pour l'avenir. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit, mais je vous encourage au nom du groupe de l'Union démocratique du centre à entrer en matière et à accepter ce projet de décret tel qu'il vous est présenté.

**Le Rapporteur.** Je remercie l'ensemble des groupes qui acceptent l'entrée en matière. La question de M. le Député de Roche s'adresse directement à M<sup>me</sup> la Commissaire. Je lui laisse le soin d'y répondre.

**La Commissaire.** Je souhaite à mon tour remercier l'ensemble des intervenants qui, au nom de leur groupe, acceptent l'entrée en matière et voteront le décret en tant que tel. Je vais essayer de répondre une seconde fois à M. le Député De Roche. Je ne suis pas sûre que ma deuxième réponse le satisfera plus que la première.

Pourquoi ce n'est pas dans le budget d'investissements des écoles? En fait, cela figurera dans le budget d'investissement des écoles. Nous faisons un crédit d'engagement qui nous permettra sur plusieurs années de planifier les montants et qui figurera dans chaque école sous son budget d'investissement pour ces éléments. A la lecture du tableau du point 3.3 (financement), vous avez constaté que nous le mettrons sous chaque école concernée. Ces centres financiers nécessitent l'indication sur plusieurs positions budgétaires de chacun de ces centres financiers. Elle concerne également plusieurs services centraux, par exemple le Sitel ou le Service des bâtiments, raison pour laquelle nous avons souhaité faire un crédit d'engagement global pour avoir une vue globale des montants que nous devons engager au cours des prochaines années. Nous avons d'ailleurs démarré le projet avec l'idée de l'inscrire chaque année uniquement dans le budget d'investissement. Les premiers montants ont déjà été inscrits au budget 2008 du collège Sainte-Croix, mais nous nous sommes aperçus que pour mieux pouvoir piloter et avoir la vue d'ensemble, pour pouvoir aussi nous assurer d'une harmonisation de l'ensemble des achats qui seront faits, il importait de faire un crédit d'engagement, que nous vous présentons aujourd'hui. Ils seront inscrits dans les budgets d'investissement des écoles au fur et à mesure. Il y en a à nouveau au budget 2010 et il y en aura encore évidemment au budget 2011 pour terminer l'opération.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Lecture des articles

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article 1 définit les écoles auxquelles nous allons fournir ce matériel.

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** L'article 2 définit le coût pour l'achat de ce matériel.

##### ART. 3

**Le Rapporteur.** A l'article 3, la commission a fait une proposition dans la version allemande, de remplacer «*Schulhäusern*» par «*Schulen*». Les traducteurs de l'Etat ont confirmé.

**La Commissaire.** Nous nous rallions à la version bis. Il est effectivement plus juste de parler de «*Schulen*», plutôt que de «*Schulhäusern*», parce que plusieurs des écoles concernées ont plusieurs bâtiments. Cette modification devrait également se retrouver dans le titre. Nous en avons discuté à la commission. J'ai constaté que ce n'était pas dans le projet bis. Il faudra modifier également le titre.

– Adopté.

##### ART. 4

**Le Rapporteur.** L'article 4 indique que les crédits de paiement nécessaires seront portés aux budgets sous la rubrique 506.300 «*Achats d'appareils*». A l'alinéa 2, un rapport sera fourni au Conseil d'Etat et il le transmettra également à la commission.

**La Commissaire.** Nous constituerons un groupe de travail interdirectionnel pour piloter l'ensemble du projet puisqu'il concerne plusieurs Directions. Ce groupe de travail devra rendre à la fin de ses travaux un rapport sur l'utilisation des crédits au Conseil d'Etat. Je me suis engagée à le fournir aux membres de la commission parlementaire.

– Adopté.

##### ART. 5

– Adopté.

##### ART. 6

– Adopté.

#### TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** La commission a fait une proposition pour *changer «Schulhäusern» en «Schulen»* et vous le trouvez en page 2 de la proposition de la commission.

**La Commissaire.** Je m'excuse. J'avais fait la même erreur que la présidente. Je n'avais pas tourné la page. Je m'en excuse auprès du Secrétariat.

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 93 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collob (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger

(SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfél (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 93.

### Postulat P2029.08 Eric Collomb (création de structures de «sports-arts-études» dans le canton de Fribourg)<sup>1</sup>

#### Prise en considération

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Je tiens d'emblée à remercier le Conseil d'Etat pour sa réponse, qui me permet d'espérer encore la création de filières sports-arts-études. Comme mentionné par la DICS, depuis six ans déjà, un mandat a été donné au Service du sport afin de mettre en place des solutions individualisées pour que les jeunes sportifs ou artistes puissent concilier le mieux possible les exigences liées à l'école et au sport d'élite. Ces aménagements ont eu le mérite d'aider bon nombre de jeunes, et même si je m'en réjouis, elles me paraissent insuffisantes pour maximiser les chances d'atteindre le plus haut niveau. C'est pourquoi, je continue de penser que seule une structure scolaire permanente avec une véritable filière sport-art-études est la voie à suivre. Ce n'est en effet qu'à ce prix que les jeunes de notre canton trouveront les conditions optimales pour la réalisation de leur rêve de vivre un jour de leur passion. Par conséquent, et pour tous ces jeunes, je souhaite vivement que le groupe de travail mandaté par la DICS estimera également judicieux de mettre en place une telle filière dans notre canton. Permettez-moi tout de même de contrer l'argument du Conseil d'Etat, qui évoque le trop faible bassin de recrutement scolaire pour la mise en place d'une filière sports-arts-études, car force est de constater que Fribourg est l'exemple parfait qui prouve le contraire. Si notre canton s'était toujours arrêté aux seules considérations de taille du bassin de recrutement scolaire, nous ne disposerions pas de toutes les filières de formation supérieure qui font de Fribourg un canton prisé par de nombreux étudiants provenant d'autres cantons et qui rejoignent Fribourg pour la richesse et la qualité de ses Hautes Ecoles.

En créant une filière sports-arts-études, nous ne ferions qu'améliorer l'offre en matière de formation tout en pérennisant la philosophie de notre canton dans ce domaine. A l'heure où la dérive de certains jeunes en mal

de valeurs et de repères fait froid dans le dos, je pense que nous ne devons pas hésiter à soutenir celles et ceux qui pourraient jouer demain un rôle de leader pour d'autres jeunes. La réussite de Julien Sprunger, véritable modèle pour bon nombre d'enfants qui s'engagent sur le chemin du sport, est aussi une récompense pour tous ceux qui investissent dans la formation des jeunes talents. L'ancien conseiller fédéral, M. Adolf Ogi, déplore depuis longtemps le manque de soutien des politiques suisses qui ne prennent pas assez conscience de l'importance du sport dans la société. En soutenant ce postulat, vous donnez une chance à des centaines de jeunes de voir naître une filière sport-art-études dans le canton de Fribourg, mais vous offrez également à M. Ogi l'occasion de lancer une nouvelle fois son inimitable «c'est formidable».

**Marbach Christian (PS/SP, SE).** Die SP-Fraktion unterstützt das folgende Postulat und nimmt dazu wie folgt Stellung:

In seiner Antwort auf das Postulat Collomb erläutert der Staatsrat zur heutigen Situation vor allem die getroffenen Massnahmen im Bereich des Sports. Im Bereich der Kunst klafft hingegen eine grosse Lücke. Es stimmt, dass in den letzten Jahren unter dem Begriff «Spitzensport und Schule» Einiges in Gang gesetzt wurde und es positive Ansätze zur Talentförderung gibt.

Aus persönlicher Erfahrung weiss ich aber auch, dass verschiedene Richtlinien und Grundsätze unseres Kantons diesbezüglich nicht in allen Schulen gleich gewertet und gehandhabt werden. Wenn man von der Ausbildung am Konservatorium mit seinen dezentralen Ausbildungsstellen absieht, herrscht in unserem Kanton punkto Ausbildung in der Kunst grosser Nachholbedarf. Für Kinder und Jugendliche, welche künstlerisch begabt sind und sich ausserhalb der Schule im musischen Bereich weiterentwickeln möchten, finden sich in unserem Kanton kaum geeignete Möglichkeiten zur Förderung ihres Talentes. So habe ich zum Beispiel vergebens für ein talentiertes Mädchen der Sekundarstufe 1 nach einer Möglichkeit gesucht, im Bereich des bildnerischen Gestaltens, das heisst Zeichnen und Malen, ein Angebot in unserem Kanton zu finden. Im Bereich des Sports hingegen haben wir zum Glück viele Sportvereine und -verbände, welche diese wichtigen Aufgaben übernehmen und unsere Unterstützung verdienen. Im Bereich der bildenden Künste fehlen solche Angebote leider praktisch gänzlich.

Ob im Sport oder in der Kunst, unsere Fraktion erachtet es als wichtig, dass nicht all unsere Talente unseren Kanton verlassen müssen, um in den Genuss einer Ausbildung auf hohem Niveau zu kommen. Wenigstens in einzelnen Bereichen sollten Förderungsmöglichkeiten bei uns angeboten werden. Wo dies nicht möglich oder wenig sinnvoll ist, müssen zumindest gute Förderkonzepte zur Unterstützung angeboten werden.

Zudem ist es äusserst wichtig, dass für all diese Massnahmen die finanzielle Transparenz seitens des Kantons für jedermann klar ersichtlich und nachvollziehbar ist.

Daher kommt der Erarbeitung eines Strukturmodells für eine Sport-Kunst-Ausbildung sehr grosse Bedeu-

<sup>1</sup> Déposé et développé le 21 avril 2008, BGC p. 802; réponse du Conseil d'Etat le 22 décembre 2009, BGC p. 187.

tung zu. Unseres Erachtens sind solche Strukturen eine absolute Notwendigkeit.

Wir bitten unsere Staatsrätin deshalb, die von uns aufgeworfenen Anliegen in die Arbeitsgruppe einfließen zu lassen und bitten Sie, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, dem Postulat zuzustimmen.

**Frossard Sébastien** (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité ce postulat. Cependant, nous trouvons un petit peu regrettable que ce rapport de postulat arrive avant le rapport du groupe de travail, qui nous aurait aidé à mieux cerner les manques des structures scolaires adaptées aux sportifs d'élite et aux artistes d'exception.

**Longchamp Patrice** (*PDC/CVP, GL*). Notre canton a l'avantage de compter un nombre croissant d'adolescents qui peuvent être considérés comme sportifs d'élite ou artistes d'exception. Pour tous ces jeunes, il est de plus en plus difficile de concilier activités sportives ou artistiques de haut niveau avec l'accomplissement de leur scolarité d'où le postulat de M. le Député Eric Collomb. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat relève qu'aujourd'hui déjà de nombreux aménagements et modifications d'horaires existent, mais M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Isabelle Chassot va dans le sens du postulant. En effet, elle a mis sur pied un groupe de travail justement présidé par un ancien sportif d'élite au niveau du cyclisme, M. Yvan Girard. Dans l'attente de ce rapport et comme le propose le Conseil d'Etat, les membres du groupe démocrate-chrétien soutiendront massivement la prise en considération de ce postulat et je vous demande d'en faire autant.

**Suter Olivier** (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche va aussi appuyer le postulat d'Eric Collomb. Il le remercie d'avoir posé ce postulat. Je voudrais simplement faire deux remarques par rapport aux propositions qui sont faites par le Conseil d'Etat. D'une part, comme l'a relevé M. Christian Marbach, il y a excessivement peu de possibilités dans certains domaines artistiques de se former dans le canton. La deuxième remarque concerne la filière dont parlait M. Eric Collomb, une véritable filière sports-arts-études à mettre en place dans le canton. Il nous semble qu'il y a la possibilité de faire ceci. On parle d'un bassin de recrutement trop petit, mais alors Brig et Davos sont-ils des bassins de recrutement beaucoup plus grands? Avec les statistiques que nous fournit le Conseil d'Etat, on constate qu'il y a 140 élèves qui profitent de cette filière au cycle d'orientation, divisés par 20 à 25 élèves par classe, cela nous fait 6 classes, soit 2 classes par niveau de cycle d'orientation. Au collège, nous avons 80 élèves, divisés de nouveau par 20 à 25, on arrive à 4 classes, soit une par niveau du collège. Il y a vraiment place pour créer une filière sports-arts-études dans le canton. Dès lors, nous demandons à la commissaire du gouvernement si elle est d'accord de confier en plus des mandats déjà confiés au groupe de travail, celui d'étudier la possibilité d'instituer une filière sports-arts-études dans le canton.

**Wicht Jean-Daniel** (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le postulat d'Eric Collomb pour la création d'une structure sports-arts-études pour notre canton. On peut se poser bien évidemment la question de savoir si le bassin de population est suffisant pour une telle structure et si une organisation intercantonale ne serait pas meilleure. La situation montre clairement, comme l'a d'ailleurs relevé mon collègue Olivier Suter, que 223 jeunes talents bénéficient de solutions individualisées, dont 140 élèves du cycle d'orientation et 80 élèves du secondaire II. Ces chiffres prouvent à l'évidence qu'il y a lieu d'étudier la mise en place d'autres structures, peut-être mieux adaptées à ces jeunes talents. Le groupe libéral-radical est très favorable à la création d'une filière sports-arts-études. Néanmoins, une partie de notre groupe s'abstiendra lors du vote, du fait que le Conseil d'Etat a anticipé notre décision, qui sera vraisemblablement favorable, en mettant au travail un groupe interdirectionnel l'automne dernier. Ce postulat n'aurait dès lors plus sa raison d'être.

**Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie l'ensemble des intervenants qui proposent, comme le Conseil d'Etat, l'acceptation du postulat. Il me paraît important tout d'abord de relever que le postulat a été déposé antérieurement au mandat donné au groupe de travail et que cette réponse au postulat est en fait plutôt un état de la situation des mesures que nous avons commencé à prendre, il y a plus de six ans, et que nous voulons mettre dans un cadre plus large en prévoyant un concept qui soit applicable pour l'ensemble des activités sportives et culturelles de talent, raison pour laquelle nous reviendrons avec un rapport lorsque nous aurons la réponse et le rapport du groupe de travail en particulier.

Je souhaiterais faire deux remarques qui me paraissent nécessaires à ce stade de la discussion. Lorsque l'on parle de filière sports-arts-études et lorsque le Conseil d'Etat rend attentif à la zone de recrutement, c'est qu'on ne peut pas faire le calcul comme l'ont fait les députés. C'est-à-dire de calculer que 80 élèves donnent 4 classes, donc une classe par niveau par exemple pour le secondaire II. Vous ne pouvez pas nécessairement regrouper dans la même classe des sportifs et des artistes, fussent-ils de talent, car ils ont tous des besoins très différents en termes d'heures d'entraînement, ou en termes d'heures de pratique d'un instrument ou d'une activité artistique. Nous avons déjà examiné ces questions. Si vous prenez des skieurs, des basketteurs, des hockeyeurs, ils ont tous besoin d'un horaire différent. Nous ne pouvons pas le cas échéant les regrouper dans la même classe. Nous n'arriverions pas à faire un programme commun pour tous. Ce calcul doit être fait de manière un peu différente.

Pour ce qui est de la deuxième remarque, il est très important de bâtir sur une collaboration entre l'école et le cas échéant, les clubs et les associations sportives ou également les écoles artistiques qui accueillent les élèves en dehors du temps dit d'école en tant que tel. L'école peut assurer la partie scolaire, mais les autres ont la responsabilité de l'activité sportive ou artistique de haut talent. On peut prendre l'exemple de la musique.

Le conservatoire est prêt à mettre en place les différents éléments et à assurer la partie de la formation. En revanche, si je n'ai pas d'école artistique pour le domaine par exemple des arts appliqués, je ne peux pas faire une offre art-étude si je n'ai pas de partenaires dans ce domaine. Pour les associations sportives, elles doivent évidemment aussi assurer une prise en charge sportive de qualité qui soit coordonnée avec l'activité sportive. Nous avons des élèves qui fréquentent des écoles hors canton. Brig, par exemple, est le collège où vont les meilleurs skieurs de la Suisse romande, puisqu'il a, avec la Fédération suisse de ski, mis en place une offre. Pour le snowboard, c'est par exemple un certain nombre de Fribourgeois qui sont aujourd'hui à Davos à la Sportmittelschule. Les exemples peuvent se multiplier de cette manière. Nous n'échapperons pas à un examen individuel au cas par cas même si nous mettons en place une filière sports-arts-études. Il faut que nous ayons à chaque fois la meilleure prise en charge pour le jeune. Une vie de sportif est relativement brève, la vie d'un homme et d'une femme est très longue et nous devons rassurer les jeunes pour qu'ils aient le bagage suffisant pour faire face à cette vie. Nous sommes en train d'examiner de près toutes ces questions et c'est là-dessus que portent notre regard et notre responsabilité.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 79 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

*Ont voté non:*

Binz (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

### Rapport N° 177

#### sur le postulat N° 313.06 Jean-Noël Gendre/Paul Sansonnens sur la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt<sup>1</sup>

**Gendre Jean-Noël** (PS/SP, SC). Ce rapport N° 177, sur le postulat que j'ai déposé avec Paul Sansonnens concernant la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt, répond pleinement aux objectifs visés par celui-ci. L'attente a été longue, mais au vu des changements fondamentaux de la politique forestière fédérale et de l'introduction de la RPT, les réponses pouvaient difficilement être données plus rapidement, ayant eu de plus à faire face à une adaptation de la législation cantonale. Ce rapport est très complet, bien structuré et permet à ce parlement de mieux comprendre toute la problématique liée à la multifonctionnalité de la forêt et à son financement, tout en proposant quelques pistes intéressantes. La participation de 7 francs par habitant qui devait venir des communes, en plus de l'effort consenti par le canton pour compenser le désengagement de la Confédération, me semble actuellement difficile à mettre en place. Bien des communes doivent déjà faire face à d'importantes participations au financement des tâches des corporations. Politiquement, il est difficile de leur demander un effort supplémentaire. Par contre, cet effort, s'il est fait par le canton, doit aussi être demandé à la Confédération dans le cadre de la prochaine convention-programme. Nous sommes actuellement toujours en gestion de l'après-Lothar, avec de très grandes surfaces à régénérer. Les forfaits de participation, par exemple pour les soins aux jeunes forêts, ne correspondent en rien à la réalité. Et sachez que le déficit dans les travaux de soins sont de l'ordre de 1500 francs à 2500 francs l'hectare, car l'aide ne couvre environ que le tiers des coûts. Pour la corporation dans laquelle je travaille, le quota à traiter est de 60 hectares par année, ce qui donne simplement pour cette position budgétaire, une charge pour les propriétaires de plus de 100 000 francs par année. Une augmentation de la participation de la Confédération, notamment par le biais peut-être de la taxe CO<sub>2</sub>, pourrait se justifier, car l'utilisation du bois en lieu et place d'autres matériaux ne peut être que bénéfique dans le bilan global du CO<sub>2</sub>. Je ne veux pas allonger le débat, ce n'est pas le but sur un rapport, mais je signale simplement qu'une mesure venant de l'intérieur des corporations permettrait aussi une amélioration du financement de celles-ci, par la modification de leur grandeur. Une corporation devrait pouvoir comporter plusieurs triages ainsi qu'une surface et un volume de travail qui nous permettent une plus grande efficacité dans notre travail: équipes professionnelles d'une certaine importance, investissements mieux rentabilisés, contrats importants avec

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 155ss.

les acheteurs, volumes à disposition des entreprises privées plus faciles à cibler. Et là, je vous signale tout de même que les deux seules corporations forestières qui comptent deux triages sont intercantionales. Ce que nous n'avons pas pu réaliser sur Fribourg, nous l'avons fait avec le canton de Vaud. Et là je signale que notre collègue député Jean-Claude Rossier n'est pas totalement innocent à la création de la première corporation forestière intercantonale. D'ailleurs est-ce que le député Rossier peut être innocent dans quelque domaine que ce soit? Je vous laisse apprécier.

Je terminerai avec un clin d'œil au commissaire du Gouvernement et au Service des forêts et de la faune. Hier, lorsque nous avons adopté les crédits complémentaires compensés, un montant de 550 000 francs provenait du Service des forêts. Il me semble qu'il existe déjà une possibilité de financement supplémentaire au sein même du Service ou est-ce que je me trompe? C'est avec ces quelques remarques et en étant conscients des pistes politiques figurant dans ce rapport que nous en prenons acte.

**Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec beaucoup de satisfaction du rapport N° 177 concernant la mise en place d'une politique cantonale pour préserver les fonctions d'intérêt public de la forêt. Notre groupe tient à relever la qualité de ce rapport très complet et très explicite. Bravo à la Direction et au Service des forêts et de la faune. Le postulat de deux des membres fondateurs du club du bois et de la forêt était donc bien fondé. Les députés du Grand Conseil peuvent maintenant prendre connaissance des visions du Conseil d'Etat en matière de politique forestière. Il faut bien se remettre dans le contexte de l'époque du dépôt du postulat. Chaque député, soucieux des intérêts forestiers, avait beaucoup de soucis sur l'avenir de la gestion de nos forêts et surtout sur le financement des fonctions d'intérêt public, cela bien-entendu suite au désengagement de la Confédération concernant le soutien financier pour la gestion et l'entretien de nos forêts, ainsi qu'à la nouvelle répartition des tâches Confédération-canton. Je ne vais pas reprendre tous les éléments du rapport mais on peut constater que depuis, le canton a partiellement compensé le désengagement de la Confédération en modifiant la loi sur les forêts et les catastrophes naturelles. Il n'en reste pas moins qu'il manque encore 2 millions par année pour que le propriétaire forestier puisse assurer à long terme les fonctions d'intérêt public de la forêt. Il ressort également du rapport que si chaque commune, et je parle là de toutes les communes et non seulement des communes forestières, participait à hauteur de 7 francs par habitant dans un pot commun, le montant pourrait être mis à disposition du propriétaire forestier pour qu'il assume les tâches d'intérêt public demandées par la population. J'ai bien écouté hier le discours inaugural de notre nouvelle présidente. Elle a parlé d'un centre fort pour le bien-être des citoyens, d'augmentation constante des inégalités, de solidarité et d'équilibre judicieux des chances entre chaque habitant de ce canton. Eh bien, M<sup>me</sup> la Présidente, je n'ai rien contre le centre fort et rien contre l'agglomération, mais il reste et restera toujours dans notre canton, des communes

décentrées, désavantagées topographiquement, des communes qui ont sur leur territoire beaucoup d'alpages et de forêts à entretenir, et cela a un coût énorme pour ces communes-là. Alors, la solidarité doit aussi être argumentée dans ce domaine-là et si l'on créait ce fonds, on pourrait partiellement compenser les inégalités de la nouvelle péréquation financière de nos communes fribourgeoises. Le comité du club du bois et de la forêt se penchera sur cette question et reviendra peut-être avec une proposition concrète. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

**Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC).** Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport N° 177 avec beaucoup d'intérêt. Il remercie le Conseil d'Etat pour les explications très fournies et il n'a de ce fait pas de commentaire particulier. Le Conseil d'Etat est conscient qu'actuellement les mesures d'encouragement à disposition, aux niveaux fédéral et cantonal, ne permettent pas aux propriétaires de réaliser les mesures d'intérêt public. Notre groupe remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris l'option de compléter les moyens financiers afin d'assurer que les objectifs soient atteints. Malheureusement, ce soutien actuel ne permet pas de répondre à la demande des propriétaires forestiers, puisqu'il manque environ 2 millions de francs. Heureusement, le Conseil d'Etat va s'efforcer de maintenir et d'assurer à long terme les fonctions d'intérêt public de la forêt et reconnaît qu'un effort financier supplémentaire doit être fourni afin de compenser de manière plus conséquente le retrait important de la Confédération. Mettons donc tout en œuvre pour que les valeurs et les intentions de ce rapport s'appliquent sur le terrain. Le groupe démocrate-chrétien prend acte du rapport.

**Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE).** Im Bericht Nr. 177 über die Wohlfahrts- und Schutzfunktion des Waldes werden uns die Ziele, deren Umsetzung und die Finanzierung auf kantonaler Ebene erläutert.

Damit der Wald diese Funktionen der allgemeinen Öffentlichkeit anbieten kann, sind Eingriffe erforderlich, welche nicht kostenlos sind. Es handelt sich dabei um Dienstleistungen an die Allgemeinheit und es ist deshalb auch legitim, zu fordern, dass die Allgemeinheit deren Finanzierung trägt.

Leider hat der Bund die Mittel für den Wald stark gekürzt, was durch den Kanton teilweise aufgefangen wurde. Die Waldbesitzer sind dem Kanton dafür dankbar. Waldbau setzt langfristiges Denken voraus. Was wir heute im Wald pflanzen, kann erst sehr viel später – Generationen später – geerntet werden. Leider ist die Holznutzung heute oft nur knapp oder nicht kostendeckend. Dies hat zur Folge, dass die Jungwuchspflanzung und die Jungwuchspflege ebenfalls auf Unterstützung angewiesen sind. Die Humuspflanzung ist in unserer Fraktion ein zentrales Anliegen der kantonalen Forstpolitik. Der Wald braucht uns nicht, wir brauchen ihn. Wir brauchen den Wald. Und deshalb muss er uns auch etwas wert sein. In unserem Kanton sind wir uns dessen bewusst und das eingesetzte Geld ist sicher keine Fehlinvestition.

Im Namen unserer Fraktion danke ich dem Staatsrat und dem zuständigen Amt für den ausführlichen und gut abgefassten Bericht.

**Duc Louis (ACG/MLB, BR).** Le groupe Alliance centre gauche accepte ce rapport et je me permets personnellement de faire quelques remarques. Je me reporte à des années antérieures, que certains d'entre vous n'ont pas connues, n'étant pas nés ou juste nés. C'est une petite parenthèse, mais je suis obligé de la faire pour poser des questions à M. le Conseiller d'Etat. A cette époque, il y a 40-50 ans, à partir de novembre, on voyait des équipes de bûcherons s'en aller en forêt. Ils étaient 2 ou 3 par famille. Il y avait les communes qui emboîtaient le pas, on abattait les arbres, on abattait les sapins, on ébranchait, on brûlait, tout était remis en état et on replantait au printemps suivant. Aujourd'hui, l'ordonnance sur les feux porte sur la protection de l'environnement. La loi sur la protection de l'environnement interdit l'incinération des déchets hors d'une installation prévue à cet effet, sauf pour les déchets provenant des forêts, des champs et des jardins. C'est là-dessus que je veux intervenir M. le Conseiller d'Etat. Un formulaire a circulé en interdisant purement et simplement les feux de forêt. Aujourd'hui, si vous faites le tour du canton et bien au-delà, vous apercevez ces amas de branches qui font parfois 4 à 6 mètres de haut, qui restent là pendant des années, qui fournissent justement des parasites, des maladies et qui ont mauvaise façon, un petit peu comme moi des fois, mais bon, ça n'a pas d'importance. C'est quelque chose qui personnellement, M. le Conseiller d'Etat, me choque. Nous avons vécu une époque où nous avons été envahi de bostryches. Les forêts étaient délaissées, livrées à elles-mêmes. Le marché du bois ne marchait pas. Les gens ne s'en occupaient pas et aujourd'hui on a trouvé cette solution d'entasser ces paquets de bois, d'interdire toute fumée qui sort d'une forêt. Alors voilà la première question que je me pose: est-ce que vous allez instituer des œnologues formés spécialement pour aller sentir ces fumées si elles proviennent d'un bois sec ou d'un bois humide? Je sais qu'aujourd'hui il y a la brigade, la maréchaussée dont j'ai un ami à côté de moi, qui passe et qui repasse, qui guigne, je pense que ces gens auraient quelque chose d'autre à faire, parce que finalement le paysan qui met en bas son sapin, qui nettoie, qui brûle ses branches, je ne vois pas le mal qu'il fait à côté des milliers de dépôts d'avions de notre région avec le kérosène dont ils nous arrosent presque jour et nuit.

Deuxièmement, pourquoi cette différence entre le bois sec et le bois humide? Dans un petit jardin, expliquez-moi Madame ou Monsieur, vous qui avez un petit jardin, une petite villa, si vous faites un petit feu derrière votre jardin, qui n'incommoder personne, est-ce que ça va porter préjudice à l'environnement? S'il-vous-plaît ! J'ai téléphoné au Service des forêts, je me suis renseigné. Ils m'ont dit: «Mais écoutez M. Duc, vous n'avez pas tout tort. Mais vous savez, on nous téléphone presque tous les jours parce qu'il y a un feu qui se fait ici, ça incommode le voisinage, il y a une femme qui a un peu d'asthme, qui n'arrive plus à respirer...» Écoutez, M. le Conseiller d'Etat, moi je suis un petit peu surpris de la manière dont aujourd'hui on stipule

toute cette affaire. Je pense qu'un bûcheron qui se rend dans sa forêt, qui met en bas son sapin, s'il allume sa pipe parce qu'il est content de son travail, est-ce qu'on va aussi l'amender?

**Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR).** J'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt le rapport N° 177 et je félicite le Conseil d'Etat pour sa vision sur le futur de nos forêts. Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat veut s'efforcer de maintenir et d'assurer à long terme les fonctions d'intérêt public de la forêt ainsi que la qualité de notre habitat forestier au service de notre société. Je partage totalement cet avis et suis persuadé qu'avec un tel but et des moyens à disposition, un avenir sain sera assuré pour nos forêts. Dans ce contexte, la forêt doit rester un lieu d'accueil pour la détente et les loisirs de notre population. Je suis personnellement très surpris que le rapport soit muet au sujet de l'accès à nos forêts. La plupart des routes sont fermées à la circulation et privent ainsi l'accès à une partie de notre population âgée et handicapée. J'ai posé en son temps une question écrite. La réponse m'a laissé sur ma faim. Les personnes âgées et handicapées m'interpellent régulièrement sur les interdictions qui ne leur permettent plus d'accéder à la forêt pour la cueillette des petits fruits, des champignons ou pour visiter des lieux de prédilection. Je sais que la loi fédérale est très restrictive sur ce sujet. Dans ce contexte, je fais appel au bon sens terrien de notre directeur du Département des forêts, M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminbœuf, pour trouver une solution à cette problématique. Merci M. le Conseiller d'Etat.

**Cotting Claudia (PLR/FDP, SC).** Les postulants s'inquiétaient des moyens mis à disposition pour la préservation des fonctions d'intérêt public de la forêt. Le rapport est intéressant. La mise en place de la politique forestière cantonale est donc complémentaire à la politique forestière fédérale. La conservation qualitative et quantitative est un élément central et c'est un vaste programme qui mérite une attention continue. Les forêts de certaines communes sont exploitées et soignées par des forestiers qui travaillent de manière très professionnelle, qui comptent parfois plus de 50 ans d'expérience mais qui au fond, à la base, n'ont pas fait d'apprentissage. Est-ce que le Département tient quand même compte de cette expérience lorsqu'il s'agit de mettre en garde les communes par rapport aux assurances-accidents? C'est une question M. le Commissaire. Pour être la spectatrice de certaines coupes de bois, je m'étonne quelques fois des résultats. De lourdes machines laissent apparaître un terrain complètement ravagé à la fin des travaux. Quelles en sont les répercussions? Concernant le repeuplement naturel, fait-il l'objet d'une attention particulière, tout comme les soins culturels, notamment l'élimination des ronces et de la végétation qui étouffe ce repeuplement naturel? On sait que le maintien de la biodiversité fait partie du programme. Quelles sont les règles qui sont appliquées? Et puis dernière question: quelle est la fonction du bois mort en forêt, qui pour moi reste plus négatif que positif?

**Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je constate que le rapport sur le postulat est bien accepté concernant la politique financière, mais que la plupart des questions concernant en particulier la législation fédérale. M. le Député Romanens l'a reconnu. M. le Député Duc le sait aussi. C'est vrai que nous avons encore quelques litiges sur la circulation en forêt. Il me semblait que nous avions essayé d'aller au maximum de la législation fédérale. Ça ne réjouit pas encore ceux qui aimeraient qu'on puisse maintenir le système qui était en vigueur pendant très longtemps. Je vous rappelle, peut-être pour la dernière fois, que la loi fédérale date de 1991 et que la mise en vigueur n'est pas achevée en 2010. Cela veut dire que pendant presque 20 ans on a pu bénéficier encore de largesses de ce côté-là, mais je comprends bien que dans les fonctions publiques de la forêt, il y a aussi la possibilité pour les personnes qui sont moins bien physiquement de pouvoir continuer à y aller. Et je peux rassurer M. le Député Romanens, nous allons continuer à faire tout ce que nous pouvons, déjà pour harmoniser les choses et peut-être pour aller aussi loin que d'autres cantons ont pu aller.

Pour M. le député Duc, bon, moi j'ai aussi été en forêt, j'ai presque son âge, à 2 ou à 3 c'était bien agréable. Il est vrai que c'était une autre époque, où pratiquement tout le monde faisait son bois. Et on brûlait car il n'y avait pas la législation d'aujourd'hui. Avec mon collègue Georges Godel, le Service de l'environnement et le Service des forêts, nous avons allégé quelque peu, au maximum, les restrictions sur les feux. Il semblait que nous avions là aussi été aussi loin que le permettait la législation fédérale. C'est vrai qu'il y avait pas mal d'habitudes qui étaient prises depuis des siècles et que, comme le dit M<sup>me</sup> la Députée Cotting, on peut se poser la question si c'est plus avantageux de laisser la décomposition naturelle ou bien d'avoir simplement la méthode d'antan. On nous recommande souvent, du côté de l'Office fédéral de l'environnement, de laisser soit des tas de pierres, soit des tas de branches, pour favoriser aussi la microfaune. Et ce n'est pas rare que dans les haies qui bordent les routes, on ait ces tas qui favorisent en tout cas les bêtes qui aiment bien aller sous les branches et sous les pierres. C'est même une exigence. Donc il y a un conflit, peut-être aussi au niveau de la perception qu'on a de ces tas de branches. On m'a assuré qu'il y avait autant de pollution par du bois qui se décompose naturellement que par du bois brûlé, c'est aussi reconnu. Je pense que c'est un débat qu'on ne va pas résoudre aujourd'hui. Par contre, il est vrai que depuis Lothar, on n'intervient plus en forêt avec les moyens qu'on avait avant, mais on a ces gros processeurs qui essayent, quand les conditions sont normales, de rouler sur les branches qu'ils viennent de débrancher et là ça fait moins de dégâts. Par contre, cela dépend aussi beaucoup des conditions dans lesquelles ils travaillent et parfois c'est vrai que ça nous fait un peu peur de voir ce qui résulte de certaines coupes effectuées à grande échelle. Là, je reconnais bien qu'on peut avoir certains problèmes. Par rapport au rajeunissement naturel, j'ai l'habitude de dire, il y a 30 ou 40 ans on replantait pratiquement systématiquement partout avec des milliers et des milliers de plants. Aujourd'hui, on favorise la régénération naturelle par

tout où il y a des arbres semenciers. Il n'y en a pas toujours depuis Lothar, mais on essaye. Si je fais référence à des connaissances que j'ai moi-même dans les forêts autour de chez moi, il est très difficile de lutter contre les ronces quand vous n'avez plus aucune ombre, à la suite de Lothar par exemple. On a replanté des arbres qui font de l'ombre rapidement pour que ces arbres-là, par exemple des merisiers, luttent contre les ronces en leur faisant de l'ombre, parce que la meilleure méthode naturelle est de faire de l'ombre aux ronces pour qu'elles ne prolifèrent pas. Pour revenir au rapport, le député Gendre a dit qu'il était difficile d'envisager aujourd'hui une nouvelle participation communale. Le Conseil d'Etat n'a pas pu s'empêcher de faire des comparaisons avec d'autres cantons, notamment le canton de Soleure, qui connaît la thune pour la forêt. C'est automatique, on sait que c'est une tâche de proximité que de s'occuper des forêts dans lesquelles toute la population aime bien aller. Et peut-être que dans les prochaines étapes de la répartition des tâches, on pourrait à nouveau reprendre cette problématique.

Quant au clin d'œil du député Gendre, en disant que le Département des forêts a pu aider pour un peu plus de 500 000 francs grâce à des crédits complémentaires, il s'agissait d'économies sur des salaires. On nous a assez demandé dans cette enceinte de faire toutes les économies possibles. Je rappelle que le Service des forêts a diminué de 32 unités en 15 ans et c'est bien là le résultat d'une politique qui est rigoureuse. Je crois que ce n'est pas possible de transférer simplement les économies sur les salaires sur une prochaine année. Par contre, il y a eu des transferts qui ont été faits sur d'autres montants.

Je remercie tous les députés qui ont pris position en prenant acte de ce rapport. Je rappelle que les rapports sur postulats sont souvent l'occasion de faire un état des lieux intéressant, parce qu'il n'y a pas de décision à prendre à la fin. Je pense que ce rapport a été une occasion pour vous de voir l'évolution de la politique forestière suisse et cantonale. Quant aux questions auxquelles je n'aurais pas répondu, j'essayerai de reprendre contact avec les députés concernés, ceux qui sont intervenus, pour donner des réponses plus précises.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Projet de décret N° 170 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard (projet Poya)<sup>1</sup>**

Rapporteur: **Jean Bourgnicht (PDC/CVP, FV)**  
Commissaire: **Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** La commission chargée d'examiner le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'en-

<sup>1</sup> Message pp. 62ss.

gagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard s'est réunie le 13 janvier dernier et c'est à l'unanimité qu'elle vous propose d'entrer en matière puis de voter ce projet tel qu'il nous est soumis.

Au nom de la commission, je tiens à remercier non seulement le commissaire du gouvernement mais également M. André Magnin, ingénieur cantonal, M. Christophe Bressoud, manager du projet, et M. Jürg Blattner, chef du projet en ce qui concerne la mobilité et les mesures d'accompagnement, pour les explications techniques complémentaires détaillées et précises qui nous ont été fournies en séance et qui nous ont aidés à forger notre opinion.

Afin de cadrer le débat, je tiens préalablement à insister sur le fait qu'il ne s'agit plus de discuter du bien-fondé du pont de la Poya, un pont attendu depuis une cinquantaine d'années déjà puisque c'est en 1960 qu'un deuxième franchissement de la Sarine avait été proposé au conseil communal de Fribourg par un professeur de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. En d'autres termes, il ne s'agit donc pas aujourd'hui de parler de la nécessité avérée de ce pont, le Grand Conseil ayant déjà accepté le 23 juin 2006 un crédit d'engagement d'un peu plus de 58 millions de francs par 103 voix contre 2 et 3 abstentions. Le peuple, en avait fait de même, le 24 septembre 2006 par 81% de «oui». Les premiers travaux ont d'ailleurs déjà débuté.

Non, il s'agit bien aujourd'hui de se prononcer uniquement sur un crédit complémentaire de 28 millions de francs afin d'assurer le financement d'une modification du projet initial dont la commission a été convaincue qu'elle améliorera fortement le fonctionnement de cette infrastructure pour l'ensemble de ses futurs utilisateurs. Dans la mesure où il est décrit dans le message, il est inutile que je présente dans le détail ce nouveau projet. Je rappelle simplement qu'il s'agit de la création d'une galerie souterraine sous la route de Morat entre le carrefour Général-Guisan, situé sur la commune de Fribourg, et le carrefour des Grives, situé sur la commune de Granges-Paccot. Cette modification importante du projet dans le secteur Saint-Léonard a pour but d'améliorer la fluidité du trafic, tant automobile que cycliste et piétonnier, cela en intégrant aussi au mieux ce nouveau projet dans un contexte urbanistique particulièrement délicat. Cet objectif est rendu possible par le fait que le trafic de transit passera en souterrain, ce qui permettra en surface d'améliorer les performances des transports publics et d'offrir un espace sécurisé pour les deux-roues et les piétons. De plus, cette nouvelle configuration permettra de fermer l'espace routier supérieur aux véhicules lors de manifestations d'importance, ce qui améliorera fortement la sécurité des piétons qui se rendront à ces manifestations.

La commission a pu voir à l'aide d'animations simulant le fonctionnement du trafic sur l'ensemble du secteur concerné que la solution proposée fonctionnait à satisfaction même aux heures de pointe et en tenant compte d'une importante augmentation du trafic routier qu'il pourrait y avoir ces vingt prochaines années. A l'issue de la séance, la commission a été convaincue par la qualité technique du projet. Elle tient à relever la démarche judicieuse du commissaire du gouverne-

ment et de l'ensemble du Conseil d'Etat qui ont eu le souci de s'assurer du bon fonctionnement de ce carrefour avant que les travaux ne débutent. A ce propos, je rappelle que lors de la décision d'approbation des plans du projet définitif signé par le Conseiller d'Etat, Directeur de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en date du 28 novembre 2007, il était notamment écrit que: «Une étude détaillée du fonctionnement des carrefours Bellevue, Saint-Léonard et Mettetlet sera élaborée par le Service des ponts et chaussées en collaboration étroite avec le Service de la circulation de la Ville de Fribourg.» En effet, un certain nombre de doutes émanant de différents milieux, dont les services techniques de la Ville de Fribourg, avaient été émis sur le bon fonctionnement du carrefour Saint-Léonard tel que mis à l'enquête. Les nouvelles études demandées sont alors notamment arrivées à la conclusion que les flux piétonniers n'avaient pas été assez pris en considération, cela dans un secteur voué aux loisirs, aux sports et aux événements publics et que seule une variante en dénivelé permettrait d'assurer le bon fonctionnement du carrefour, ce qui était évidemment l'objectif tant du Conseil d'Etat que des communes et de l'ensemble des milieux concernés.

Il convient de relever également la volonté de transparence du Conseil d'Etat et du Directeur de la DAEC qui, suite aux recommandations du rapport d'audit de la H189, a mis en place une organisation de projet complète, avec un CoPar (Comité des partenaires) dont le but est d'assurer la coordination et l'information entre les différents partenaires concernés par le projet et un CoPil (Comité de pilotage), composé notamment d'un député par groupe politique et de divers représentants de l'Etat, comité de pilotage qui est amené à prendre des décisions stratégiques et à qui la situation financière du projet est régulièrement présentée. Cette nouvelle structure devrait être à même d'éviter toute mauvaise surprise dans la suite du projet.

Je tiens encore à relever qu'une excellente collaboration a eu lieu dans le développement de ce projet entre les services techniques du canton et de la ville en y associant également la commune de Granges-Paccot afin d'intégrer, outre l'aspect purement génie civil et le fonctionnement routier, des réflexions urbanistiques pour que le projet présenté soit performant pour tous les utilisateurs en tenant compte du contexte spécifique du lieu avec la présence du site sportif et du fait qu'il s'agit d'une entrée de ville.

Un dernier mot sur les coûts, qui sont de 48 420 000 francs, avec une précision de +/- 15%, pour l'ensemble de la galerie souterraine. A ce propos, la commission aurait souhaité que, vu leur importance, le message détaille un peu plus ces coûts. Elle a cependant reçu un devis détaillé sur lequel elle n'a pas formulé de remarques particulières. Dans la mesure où le devis initial avait prévu un montant de 20 420 000 francs pour les travaux à réaliser dans le secteur, la plus-value qui fait l'objet du présent décret est donc de 28 millions de francs.

C'est avec ces quelques considérations que la commission, convaincue que seule une modification du projet initial permettra un fonctionnement optimal du débouché du pont de la Poya dans le secteur Saint-Léonard,

a donc voté à l'unanimité ce projet de décret et qu'elle vous encourage à en faire de même.

**Le Commissaire.** Permettez-moi tout d'abord de remercier le président de la commission, M. le Député Jean Bourgknecht pour son rapport circonstancié. Je me permets aussi de remercier l'ensemble des députés membres de la commission parlementaire ad hoc, respectivement les membres de la Commission des finances et de gestion, qui ont accepté ce décret à l'unanimité des membres présents. Je pourrais, bien entendu, m'arrêter là puisque le président de la commission a dit beaucoup de choses. Néanmoins, vu l'importance du projet, permettez-moi d'apporter quelques explications, respectivement, considérations.

Tout d'abord, comme cela a déjà été fait, je rappelle le décret du 23 juin 2006 qui indiquait que le présent décret présenté au Grand Conseil amène une modification importante dans le but d'améliorer la fluidité du trafic et de mieux intégrer le projet dans son contexte urbanistique.

Pourquoi une galerie souterraine? Cela peut surprendre puisque dans le message N° 259 du Conseil d'Etat du 25 avril 2006, il avait été relevé que le carrefour avait fait l'objet d'études approfondies et que celui-ci était suffisant en considérant les projets du développement de l'agglomération. Néanmoins en 2008, nous avons réexaminé la situation et demandé des explications, notamment eu égard aux engagements que j'avais pris lors de l'approbation du projet, comme l'a cité le président de la commission, le 28 novembre 2007. Il s'est avéré que les études antérieures n'avaient pas tenu compte des piétons qui deviennent toujours plus nombreux avec le développement du site sportif, piétons ou joueurs de foot, qui devraient traverser la route à quatre voies située entre les vestiaires et les nouveaux terrains de jeux au Mettetlet et aux autres endroits, notamment au carrefour Saint-Léonard, ni de la problématique des cyclistes, puisque nous l'avons intégrée dans la loi sur les routes avec l'obligation pour tous les projets d'avoir des pistes cyclables.

Avec ces éléments connus, nous avons décidé d'étudier une variante «galerie souterraine». Une première variante a été présentée au Comité de pilotage le 13 novembre 2008 et au Conseil d'Etat le 25 novembre de la même année, et à la presse le 6 février 2009. Le Conseil d'Etat a donné mandat de continuer les études jusqu'au projet de l'ouvrage. Pour tenir compte de l'ensemble des éléments sur le site, une organisation ad hoc, composée d'architectes, d'urbanistes, d'ingénieurs, a accompagné ce projet notamment dans sa conception et dans son intégration urbanistique. Nous avons aussi dans notre organisation, comme l'a déjà cité le président de la commission, la CoPar, la Commission des partenaires, réunissant les responsables politiques des communes, les clubs sportifs, la police et les différents services de l'Etat concernés. Le résultat de toutes ces discussions avec les différents partenaires cités est le message avec le projet concret de galerie souterraine, avec à la clé un décret demandant un crédit complémentaire de 28 millions. Ce projet tient compte de différents éléments, notamment d'objectifs cités dans le message, de contraintes – bien entendu – de conditions géologiques et hydrologiques et de la

gestion du trafic avec un examen de fonctionnement avec les transports publics et piétons entre les carrefours d'Englisberg et le carrefour Général-Guisan. A cet effet, la commission parlementaire a pu examiner le fonctionnement informatisé de chaque carrefour. Je crois que c'était important, chaque carrefour, y compris avec les piétons, bien entendu!

Nous avons également voué une attention particulière au fonctionnement du carrefour Saint-Léonard, que ce soit inférieur ou supérieur. Ce projet, comme vous l'avez certainement constaté, améliore la problématique des transports publics et de la mobilité douce. Dans ce domaine, nous avons prévu, afin de poursuivre l'itinéraire de sortie de ville vers Morat, d'inscrire une bande cyclable sur tout le projet Poya en poursuivant le concept jusqu'aux Portes de Fribourg. Je précise bien sûr que sur le trajet concerné il y aura une piste cyclable ou une bande cyclable de 1,2 m. Par contre, sur le reste du projet – on ne peut pas tout refaire – c'est une piste qui sera marquée sur la route, avec la précision que nous n'avons pas aujourd'hui l'accord de l'Office fédéral des routes quant au passage sur l'autoroute, qui est propriété de la Confédération.

#### Concept sécuritaire

Nous avons également élaboré un concept sécuritaire et d'équipement pour favoriser la prévention, notamment du fait du carrefour souterrain. Quelques études environnementales devraient être menées même si, sur la base d'une première analyse, le projet de la galerie souterraine permet de respecter l'environnement, voire même d'apporter une amélioration.

#### Concept paysager et intégration architecturale

Ce concept a tenu compte des contraintes fortes d'un environnement bâti exigeant, comme vous le connaissez. Les mesures d'accompagnement doivent permettre de maintenir les charges de trafic telles qu'elles existent avant l'ouverture du pont. Si des flux supplémentaires devaient être générés suite à la construction de la galerie, des mesures d'accompagnement renforcées seraient mises en place pour atteindre le but fixé. Inutile de vous dire que pendant ces travaux, s'ils se réalisent – ça dépend de vous – vont engendrer des perturbations importantes sur une période d'en tout cas deux ans.

#### Planification

A ce niveau, les prévisions avec le projet complémentaire démontrent qu'il ne sera pas possible de prévoir l'ouverture en automne 2013, comme cela avait été annoncé, mais plutôt en 2014, ceci bien entendu à la condition que s'il y a des oppositions lors de la mise à l'enquête, celles-ci soient levées rapidement.

Le président de la commission a parlé tout à l'heure de «pas trop d'explications dans le message concernant les coûts». Nous avons transmis aux deux commissions le détail des coûts. Le coût devisé pour cette galerie souterraine se situe, comme indiqué, à 48 420 000 francs. Dans la mesure où le projet initial prévoyait pour ce secteur un montant de 20 420 000 francs, c'est un montant de 28 millions que nous vous demandons par ce décret. Nous vous avons aussi indiqué dans ce message la situation des coûts au 30 juin 2009, tenant compte

de l'audit et des adjudications prononcées pour plus de 50% des travaux.

En conclusion, ce projet complémentaire permettra à l'agglomération fribourgeoise de disposer d'une infrastructure performante et harmonieuse pour le bien de l'ensemble des utilisateurs, qu'ils soient piétons, cyclistes, transports publics, automobilistes.

Avec ces considérations et conclusions, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter le crédit demandé.

**Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC).** La Commission des finances et de gestion a pris connaissance de ce projet de décret et vous recommande, comme cela a été dit, d'entrer en matière et ceci sans opposition. Tout investissement, s'il est mal planifié ou s'il ne répond pas aux attentes, peut être considéré comme trop cher. Dans le cas qui nous occupe, nous pouvons attester d'une réelle amélioration du projet mais également d'une amélioration de son fonctionnement dans le futur. Sous l'angle du suivi financier, la Commission des finances et de gestion va également être saisie à l'avenir des reportings trimestriels du suivi des coûts et ce à partir du courant du moins de février. Une discussion avec M. le Commissaire du gouvernement sur ces documents sera d'ores et déjà agendée ces prochaines semaines. Ceci étant, qu'on ne fasse pas dire à la commission ce qu'elle ne veut pas dire. Reporting ne veut pas dire garantie de non-dépassement de coûts et, à ce niveau-là, il conviendra d'être très attentif à l'évolution du projet et des coûts y relatifs pour éviter certains épisodes que tout le monde a encore en mémoire. Avec ces considérations, je vous recommande au nom de la Commission des finances et de gestion d'entrer en matière.

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR).** Ce projet de décret correspond à la demande du Parlement, qui est celle d'être avisé le plus tôt possible lorsqu'on connaît des dépassements financiers probables sur des projets importants. Bien sûr, on peut toujours critiquer le fait qu'il y a un dépassement sérieux même s'il reste justifié par rapport aux crédits d'engagement votés par le peuple le 24 septembre 2006. Par contre, il faut aussi saluer la transparence dans la démarche entreprise. Il est vrai qu'il n'est pas facile de planifier à longue échéance des travaux routiers de cette importance. Les prévisions faites dans les années 2000 pour ce projet ne correspondent plus à la réalité des circulations et surtout au développement urbain connu actuellement dans cette zone. C'est pourquoi il est impératif de mettre à jour à une cadence plus soutenue les études conduisant à des réalisations dépendant de l'évolution démographique et des zones de développement. On constate que l'étude faite avant 2006 n'a pas été menée jusqu'au bout par le fait qu'elle a négligé d'une façon importante le développement futur du trafic piétonnier dans la zone Saint-Léonard. Le message N° 170 concernant le décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine corrige les erreurs d'études du passé. La somme totale de 48 420 000 francs est certes très importante. Le coût restant à la charge du canton, 28 millions, reste conséquent mais il est justifié. Par

contre, ce surcoût entame les dernières réserves des subventions fédérales découlant de la loi concernant les mesures visant à améliorer les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations, ceci pour le projet Poya.

Le groupe socialiste demande donc que la Direction gère ce chantier avec toute l'attention qu'il mérite afin de juguler les éventuels dépassements. Pour l'avenir, ce qui reste important du niveau du pilotage du projet, c'est que le CoPil ait accès aux outils de contrôle et à leurs résultats et qu'il ait les moyens et les connaissances pour les analyser. La Commission des finances et de gestion doit régulièrement être tenue au courant de l'évolution financière du projet. Dans ce sens, je remercie le commissaire du gouvernement d'avoir donné son aval à cette dernière requête.

La solution retenue est judicieuse et correspond à ce que l'on peut attendre quant à la fluidité du trafic, la sécurité des piétons et celle des cyclistes. La partie explicative technique du message N° 170 est complète et argumentée. Par contre, la partie financière est un peu légère. Là aussi, nous relevons la collaboration dont a fait preuve le commissaire du gouvernement en nous communiquant le détail du devis du projet de l'ouvrage.

Le groupe socialiste votera l'entrée en matière ainsi que le décret proposé et vous invite à en faire de même.

**Gander Daniel (UDC/SVP, FV).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message N° 170 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la réalisation de la galerie souterraine Saint-Léonard. Il relève notamment que les modifications apporteront une meilleure fluidité du trafic et de gestion des manifestations aux abords du complexe sportif. Certes, cette nouvelle solution semble intéressante mais notre groupe regrette cependant que l'organisation mise en place pour le développement du plateau d'Agy n'ait pas dans la conception de ce projet poussé plus avant la sécurité, ceci en éliminant certains points noirs. En effet, elle semble se tromper en estimant que de nombreux usagers venant de l'autoroute vont utiliser la galerie pour rejoindre la ville et que peu utiliseront l'axe principal en surface. Nous doutons fort de cette théorie car celui qui empruntera la galerie sera confronté aux problèmes liés au giratoire inférieur, ce qui ne sera pas le cas en surface. Dès lors, en supposant que les projections soient contredites, nous nous demandons pourquoi les concepteurs, afin de garantir la sécurité de tous, n'ont pas pris les mesures suivantes:

- Interdire le tourner à gauche aux usagers venant de la ville pour accéder au chemin du Mettetlet et obliger ceux-ci à aller tourner au giratoire des Grives?
- Supprimer la sortie dudit chemin en aménageant la route du chemin du Chêne et une sortie sur le giratoire des Grives?
- Aménager une passerelle pour les piétons reliant le stade Saint-Léonard aux infrastructures du site sportif?
- Supprimer la sortie de l'allée du Cimetière sur la route de Morat aux bus et aux autres usagers en les

amenant à utiliser la route du Château-d'Agy puis le giratoire des Grives?

Le point 3.6 du message laisse notre groupe également dubitatif. En effet, on y lit que les routes communales seront a priori plus chargées par l'ouverture du pont de la Poya et que la galerie devrait générer un accroissement de la circulation. Ceci débouchera évidemment sur un renforcement des mesures d'accompagnement. Ces mesures ont-elles été prises en compte? Si ce n'est pas le cas, que coûteront-elles? Notre groupe – comme d'autres d'ailleurs – note que les coûts des travaux ont été estimés à 120 millions en 2005, puis sont passés à 140 millions au 30 juin 2009; le montant additionnel pour la réalisation de la galerie souterraine est lui estimé à 28 millions supplémentaires, ce qui porte le coût de l'ouvrage dans son ensemble à 168 millions, soit 40% de plus que le projet initial. Nous demandons également pourquoi le montant du crédit est encore basé sur un taux de TVA de 7,6 alors qu'il est passé à 8%, ce qui fait que la facture va déjà augmenter de 112 000 francs? Notre groupe, en raison des crédits déjà accordés et des travaux déjà bien avancés du projet Poya, ne s'opposera pas à cette nouvelle demande de crédit mais constate que la procédure qui nous est imposée nous met devant le fait accompli! Ces erreurs gravissimes en matière de planification et de gestion font que les citoyens devront encore une fois passer à la caisse. Nous regrettons aussi que tous les paramètres financiers n'aient pas été pris en compte et corrigés lors de l'élaboration de cette nouvelle demande et que les propositions des mesures mentionnées ci-dessus n'aient pas été adoptées dans le but de garantir au mieux la sécurité de tous les usagers.

**Bussard Christian** (PDC/CVP, GR). Après examen du message et après les rapports des membres démocrates chrétiens de la commission spéciale et de la Commission des finances et de gestion, le groupe démocrate-chrétien, à l'unanimité de ses membres présents, entrera en matière et votera ce crédit additionnel de 28 millions relatif à la construction de la galerie souterraine Saint-Léonard.

Si l'on peut regretter que cette solution ne soit présentée qu'aujourd'hui et qu'elle n'ait pas été étudiée dans le cadre du projet soumis à la votation populaire du 24 novembre 2006, il faut relever, par contre, qu'elle a au moins le mérite d'être présentée avant la réalisation des travaux et qu'elle consiste surtout en une amélioration du projet Poya.

Fidèle à son credo, M. le Conseiller d'Etat Godel va une nouvelle fois au cœur du problème et annonce la couleur. C'est tout à son honneur et on ne peut que l'en remercier.

Ce projet a un coût il est vrai mais c'est surtout un coût pleinement justifié en regard de toutes les améliorations qu'il apportera dans le secteur sportif de Saint-Léonard tant sur le plan de la sécurité des piétons, du trafic vélos, de l'amélioration de la desserte en transports publics et celui de la fluidité du trafic de véhicules vers ou en provenance du pont de la Poya. L'absence d'un passage en dénivelé sous le plateau de Pérolles génère de nombreux problèmes de sécurité à tous les niveaux et provoque souvent l'ire des usagers.

Aujourd'hui, il nous est donné la possibilité de ne pas commettre la même erreur à l'entrée nord de la ville de Fribourg. Alors, de grâce et pour les décennies à venir, donnons-nous les moyens de réaliser ce projet; il en vaut vraiment la peine!

## Assermentation

**Assermentation** de M<sup>mes</sup> et MM. Sandrine Schaller Walker, Léonard Crottaz, Thomas Meyer, Jacques Genoud et Tanja Heleen Kakebeeke, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de février 2010.

– Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**La Présidente.** Mesdames, Messieurs, Vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous adresse toutes nos félicitations pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

## Projet de décret N° 170 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard (projet Poya)

*Entrée en matière: suite*

**Morand Jacques** (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a porté une attention particulière au décret N° 170 relatif à l'octroi d'un crédit additionnel à ce projet d'importance cantonale nommé Poya. Le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité ce décret pour un crédit additionnel de 28 millions de francs, déduction faite du crédit de 20 420 000 francs, déjà inclus dans le projet de base. Cependant, même s'il faut relever le courage politique du Conseil d'Etat qui vient devant le Grand Conseil avec une modification importante de ce projet, on peut quand même légitimement se poser la question du pourquoi, pourquoi une modification de projet, modification qui paraît d'une évidence certaine et qui aurait pu ou aurait dû être directement incorporée au projet de base. Pourquoi en est-on arrivé là? Est-ce le manque de clairvoyance du Conseil d'Etat et de ses services? Est-ce le manque de prise en compte de l'augmentation démographique de notre canton et de là, de l'augmentation programmée du trafic de la part des mandataires spécialisés? Ou est-ce la peur de présenter d'un seul coup un projet jugé trop coûteux? Comment avoir confiance aujourd'hui en la variante qui nous est présentée? Correspond-elle réellement aux besoins futurs? Vous comprendrez bien que l'on peut se permettre de douter de la fiabilité d'études qui comportent de telles différences en si peu de temps. Si l'on veut être positif et constructif, on peut se raccrocher en disant que gouverner c'est prévoir, même si c'est un peu tard. Actuellement, il n'est pas trop tard pour rattraper le coup et éviter un bug programmé. Sans

vouloir entrer dans les choix de variantes possibles du projet présenté, comme par exemple les cheminées de ventilation, ou un éventuel accrochage à quatre voies en sous-sol du carrefour Saint-Léonard, il est cependant raisonnable d'accepter, dans son ensemble, cette modification de projet telle que présentée. Le Conseil d'Etat, les ingénieurs responsables et le Copil sauront certainement choisir les options les mieux adaptées. Pour conclure, je tiens à rappeler que le présent décret est une modification de projet. Cette modification de projet doit être traitée et annoncée comme telle. De ce fait, je trouverais dommageable de voir relayer ce décret dans l'opinion publique comme un dépassement de crédit de construction et non comme une modification importante et profitable à long terme du projet de base nommé Poya.

**Suter Olivier (ACG/MLB, SC).** Je parle à titre personnel. Je vais refuser aujourd'hui le crédit de 28 millions qui nous est soumis pour la construction de la galerie souterraine de Saint-Léonard. Mon vote ne va pas remettre en cause l'acceptation de cet objet, raison pour laquelle je peux me permettre de dire non. Ce non n'est pas dirigé contre la galerie, ouvrage nécessaire et porteur d'une partie des solutions au problème qui se pose à l'endroit où débouche le pont de la Poya. Les cyclistes et les piétons verront avec cette réalisation leur situation s'améliorer, je ne peux que m'en féliciter. Pourquoi dire non? Mon vote est un vote de protestation contre la manière dont est traitée l'ensemble de ce dossier depuis des années. Si les premières discussions autour de l'objet Poya remontent à plus de cinquante ans, le projet du pont, dont les travaux ont débuté en 2009, date lui-même de plus de vingt ans, vingt ans durant lesquelles on a construit et laissé construire tout et n'importe quoi sur le plateau de Saint-Léonard, transformant une zone de campagne en un amas de constructions au sein duquel il est difficile de percevoir une quelconque idée d'urbanisme ou d'aménagement du territoire. Il est périlleux dans ce fatras d'organiser les accès et les issues du pont, surtout quand on fait semblant pendant des années d'ignorer le problème. Avant que l'objet ne soit soumis au peuple et accepté par ce dernier en 2006, le gouvernement avait été mis en garde à plusieurs reprises par différentes associations au sujet des problèmes d'engorgement du trafic dans la zone Saint-Léonard. Faisant fi des avertissements et de l'avis de nombreux experts, on a proposé à la votation un projet incomplet auquel il faut maintenant apporter des correctifs.

Aujourd'hui, c'est une galerie souterraine qui fait l'objet de notre discussion. Avec elle, on résout une partie du problème, celui de la cohabitation entre piétons, cyclistes, transports publics et voitures dans la zone du pont, de la patinoire et du stade. Avec elle, on ajoute 28 millions au montant soumis au peuple. Avec elle, on reporte de quelques mètres le problème des pénétrations en ville. J'aimerais me tromper, mais le problème d'accès à la ville est bel et bien réel. Avec le pont de la Poya, on oriente sur un seul axe le trafic qui pénètre et quitte actuellement la cité par deux voies différentes. La rue de Morat connaît depuis de nombreuses années des bouchons quotidiens aux heures de pointe. La situation n'est pas meilleure du côté de l'avenue du Gé-

néral-Guisan. Outre le problème d'accès à la ville, le message qui nous est soumis ne mentionne pas les travaux et aménagements liés aux transports publics et en particulier au nouvel arrêt de train de Saint-Léonard. C'est pourquoi, je ne suis pas satisfait de la manière dont le dossier nous est présenté aujourd'hui. J'aurais apprécié que le message soit complet, qu'il analyse l'ensemble des réalisations et aménagements à entreprendre en lien avec la construction du pont de la Poya et que les différentes parts du projet soient chiffrées.

Dès lors, je me permets de poser les questions suivantes au commissaire du gouvernement. Des études sont-elles entreprises pour trouver des solutions aux problèmes d'accès à la ville de Fribourg? Si oui, M. le Commissaire peut-il brièvement nous décrire l'état des travaux en cours, nous parler des solutions envisagées et chiffrer ces dernières? Qu'en est-il de la desserte en transports publics? Des réserves de terrains ont-elle été faites? L'arrêt de train Saint-Léonard est-il en bonne voie? Que coûteront ces aménagements à l'Etat? Merci M. le Commissaire pour les réponses que vous pourrez donner à mes interrogations.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Comme vous le constatez, la grande majorité du groupe Alliance centre gauche est d'accord d'entrer en matière et de voter le décret 170 comme il nous est présenté par le Conseil d'Etat. En guise d'introduction, j'aimerais remercier le conseiller d'Etat Georges Godel pour sa transparence et je pense qu'elle porte ses fruits. Nous avons, malgré tout, quelques questions critiques. Je peux les résumer comme suit. Il nous manque un concept global, comme notre collègue Suter vient de le dire. Est-ce que les mesures d'accompagnement sont suffisantes? Nous avons des doutes. On pense que le projet global a été mal pensé et on le paie cher maintenant. C'est cher, mais nécessaire.

On se pose la question concernant les réserves de terrains. Est-ce qu'il y en a encore ou est-ce que tout le terrain est déjà parti et qu'il n'en reste plus pour faire des présélections là où il faut? Pour l'arrêt CFF, y a-t-il encore des réserves de terrains? On a beaucoup parlé en commission de la sortie de la ville vers l'autoroute, vers le district du Lac, mais nous avons peu parlé de l'avenue Général-Guisan et de la rue de Morat. On se pose également des questions au sujet des mesures d'accompagnement vers la ville? On aimerait que le commissaire du gouvernement nous promette de repenser la part qui est donnée à la Ville de Fribourg, si les mesures d'accompagnement sont nécessaires pour avaler la circulation supplémentaire qu'il y aura sûrement à cause de ce projet et à cause de cette galerie souterraine. Vous avez dit, M. le Commissaire, que chaque carrefour sera examiné. On n'aimerait pas seulement que vous examiniez, mais aussi que vous vous engagiez pour payer plus à la ville, si nécessaire.

Auf Deutsch: Wir sind sehr glücklich darüber, dass diese unterirdische Verkehrsführung die Trennung von Fahrradverkehr, Fussgängerkehr, Durchgangsverkehr, Schwerverkehr und Zubringerverkehr erlaubt und ermöglicht, wenn auch nicht total sichert. Deshalb meinen wir, wir sollten die 28 Mio. Franken investieren, weil es eine eindeutige Verbesserung des Projektes ist. Auch wenn viele Fragen noch offen bleiben.

Wir sind offen für die Beantwortung dieser Fragen, aber wir möchten mit vielen, vielen Fragen und vielen Anfragen an die Regierung jetzt zustimmen.

**Geinoz Jean-Denis** (*PLR/FDP, GR*). Le groupe libéral-radical est favorable à ce crédit additionnel de 28 millions. Cependant, le Grand Conseil porte la responsabilité politique de cet acte. Nous avons des comptes à rendre à la population et il y a comme un malaise envers ses autorités qu'elle aurait tendance à traiter d'imprévoyantes par le fait d'utiliser la tactique du salami ou encore de ne pas disposer des spécialistes aptes à entreprendre de grands projets. Ces interrogations, nous nous les posons aussi et il en va de la crédibilité de la Direction concernée et des différents services. En l'espace de quatre ans, nous sommes amenés à nous prononcer sur deux décrets concernant la Poya suite à l'évolution du projet. Nous espérons simplement que dans les quatre prochaines années, il n'y aura plus une telle évolution. Suite à cette introduction, je souhaite que le commissaire du gouvernement nous éclaire de manière précise et sans équivoque sur les points suivants. Quels sont les éléments rationnels qui ont poussé à cette modification de projet en l'espace de quatre ans? Quelles sont les mesures qui ont été prises ou à prendre afin d'éviter qu'à l'avenir une situation similaire ne se reproduise, soit la maîtrise globale d'un projet depuis son étude jusqu'à sa réalisation? En répondant à ces questions, nous serons rassurés, ainsi que la population de notre canton.

**Repond Nicolas** (*PS/SP, GR*). Je viens de voir les plans de la tranchée exposés au premier étage. Certains plans n'étaient pas dans le message N° 170. Je constate que, sur une bonne partie de la tranchée, il est mentionné des points d'interrogation quant au niveau de la nappe phréatique. Sachant les coûts ou surcoûts que cela pourrait entraîner sur le projet final, selon le niveau de cette nappe, j'aimerais savoir où en sont aujourd'hui exactement les études de cette nappe phréatique.

**Clément Pierre-Alain** (*PS/SP, FV*). Permettez non seulement à votre collègue député, mais également au syndic de la capitale d'apporter dans cette enceinte non seulement son appui à ce décret, mais aussi d'adresser au Conseil d'Etat, et plus particulièrement à M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, sa reconnaissance au nom de la ville et de toute la région du Grand Fribourg pour le travail très important qu'il a fait. Je remercie également les collaborateurs des services de M. le Conseiller d'Etat, ainsi que les collaborateurs de la ville qui ont participé à ces travaux.

M. le Conseiller d'Etat se souvient certainement de plusieurs séances fort matinales réunissant les délégations de la ville et de l'Etat et des impasses dans lesquelles nous nous étions trouvés en persistant dans la voie du projet d'origine, en ce qui concerne le carrefour, son accès sur la rue de Morat, ainsi que les accès piétons. M. le Conseiller d'Etat se souvient aussi de la prise en compte de tous les problèmes pour apporter la solution telle qu'elle vous est présentée sous son angle financier. Ensuite, je me souviens avec quel soulagement nous avons abordé avec vous, M. le Conseiller

d'Etat, les travaux de la commission des partenaires et dans laquelle, non seulement dans un esprit de concertation agréable, mais aussi utile et réciproque nous avons travaillé. C'est dans cet état d'esprit du travail accompli et de la pertinence totale de la modification telle que présentée aujourd'hui que je vous demande d'accepter ce décret.

Tout à l'heure, quelques intervenants ont posé des questions qui interpellent également la ville en tant que partenaire de ce projet. J'aimerais rappeler deux ou trois éléments. La première, lorsque le vote a été porté au niveau du peuple en 2006, il a été évidemment décidé, de concert entre le canton et la ville, de financer un certain nombre de mesures d'accompagnement. Ces mesures d'accompagnement font partie du plan financier de la ville. Elles seront effectivement exécutées en fonction des objectifs que nous poursuivons, à savoir rendre le pont de la Poya le plus utile possible pour la circulation, par la limitation de cette circulation dans certaines parties de la ville tout en poursuivant d'autres objectifs qui sont notamment ceux de l'accès à la ville. Je reconnais avec M. Suter que le dossier du pont de la Poya est un dossier complexe, qu'il met plusieurs opérations en parallèle. J'aimerais rappeler que ces opérations ne font pas intervenir seulement l'Etat, mais également la ville de Fribourg, ses voisins, particulièrement la commune de Granges-Paccot, mais également les CFF dans le dossier de la construction de la halte CFF, dossier au sujet duquel des travaux de planification sont positivement en cours.

**Collaud Elian** (*PDC/CVP, BR*). Je m'exprime à titre personnel sur ce message demandant l'octroi d'un crédit additionnel pour la modification du projet de la Poya. Je dirais non pas modification, mais amélioration du projet. Il tient en effet compte de tous les aspects de circulation et d'aménagement piétonnier. Par conséquent, suite au complément d'étude demandé par M. le Commissaire, les experts nous proposent une galerie souterraine afin d'améliorer la fluidité du trafic et de sécuriser l'espace piétonnier en surface. Nous sommes donc en présence d'un projet qui correspond à une réalité faisant suite au développement des infrastructures économiques et sportives du secteur de Saint-Léonard. Je salue ce choix, car laisser la version originale aurait abouti à un chaos certain pour tous les utilisateurs. Je rappelle tout de même qu'en séance de commission des routes de la dernière législature, ce problème avait été évoqué, mais n'a pas déchaîné les passions afin de proposer des solutions concrètes. Le temps arrange les choses et les mesures d'accompagnement, ainsi que le projets de halte des CFF, ont pu être finalisées et planifiées. Par conséquent, le concept proposé par ce message permet de dire dans les grandes lignes que le trafic des véhicules sera canalisé par dessous et que les piétons et usagers des installations sportives seront en surface à ciel ouvert. Je me réjouis déjà d'être au milieu de cette foule et en toute sécurité pour honorer les résultats sportifs des clubs fribourgeois de renommée nationale et internationale.

C'est pourquoi, j'adhère à ce projet, malgré son coût non négligeable. Le chiffre porté représente une évaluation selon les critères usuels de précision de l'ordre de 15%, ceci avec le taux actuel de TVA. Il est à noter

aussi que dans les mesures d'accompagnement, une part sera destinée à la revitalisation du parc de la Poya, une fois le pont terminé. En conclusion, je constate que ce projet correspond à une réalité telle que proposée. Il présente aussi un impact favorable à l'environnement, à l'utilisation harmonieuse des lieux et répond aux critères de développement durable. Par conséquent, c'est une plus-value à long terme pour l'ensemble du projet pont de la Poya. Je soutiens l'entrée en matière avec enthousiasme et vous demande d'en faire de même.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Je soutiens ce message parce que ce crédit supplémentaire apporte un réel plus à un projet, même si l'on peut critiquer la configuration initiale du projet. J'aimerais toutefois ajouter deux questions.

M. le Commissaire du gouvernement, vous avez dit que l'on prendra les mesures d'accompagnement nécessaires supplémentaires. Est-ce que «on» veut dire que le canton est d'accord de payer s'il y a des mesures supplémentaires d'accompagnement qui sont nécessaires, ou est-ce que ce sont encore les communes de Fribourg et de Granges-Paccot qui vont payer? Pour la deuxième question, M. Clément a dit que pour la halte CFF la solution était trouvée. Cette halte CFF est prévue au-dessus de la route. En parallèle, il y a une planification pour une nouvelle halte vers Givisiez sur les rails des BLS et des TFP. On est en train de faire deux demi-projets au lieu de faire un seul projet. Le canton est-il d'accord d'étudier la solution d'une seule halte, d'une seule petite gare à l'endroit de la sous-station.

**Le Rapporteur.** J'aimerais remercier tous les députés parmi vous qui, soit à titre personnel, soit au nom de leur groupe, ont accepté, tout comme la commission, ce projet de décret. Je constate que tous ces intervenants ont relevé la qualité du nouveau projet qui est une amélioration sensible par rapport au projet initial. Ils ont relevé le courage et la transparence du Conseil d'Etat, même si cette amélioration proposée a un coût non négligeable.

Je ne vais pas entrer dans les détails des diverses interventions, ce d'autant plus que plusieurs questions s'adressent directement au commissaire du gouvernement. J'aimerais toutefois faire une ou deux remarques.

Tout d'abord je vais répondre à M. le Député Gander, qui a posé plusieurs questions de détail concernant le fonctionnement de ce projet. Je suis un petit peu étonné de ses questions dans la mesure où elles avaient déjà été posées en commission. Je pars de l'idée que les différents représentants responsables techniques du projet ont entendu les questions et qu'ils les examineront. En ce qui concerne la passerelle, je tiens une fois de plus, puisque M. Gander y a fait allusion, à rappeler que cette passerelle ou une traversée souterraine ou ce qui avait été envisagé lors du premier projet du pont de la Poya, il est évident qu'avec le projet qui est présenté aujourd'hui, une telle solution ne semble plus nécessaire dans la mesure où la circulation en surface va fortement diminuer, puisque les automobilistes passeront quasiment tous en sous-sol.

Il y a aussi eu des remarques concernant les mesures d'accompagnement. Tout d'abord, je suis personnellement convaincu que le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui ne va pas augmenter la part de trafic qui ira vers la ville de Fribourg. Je ne vois pas en quoi, à première vue, il y aurait une différence entre le projet ancien et l'actuel par rapport à la conséquence en charge de trafic sur les différents axes de la ville de Fribourg. Par contre, ce qui est important, c'est de savoir que les autorités tant cantonales que communales sont liées par un plan directeur partiel des transports. Ce plan a pour objectif de n'avoir pas plus de trafic après qu'avant sur un certain nombre d'axes en ville de Fribourg. Ce PDPT fixe des objectifs de plafonnement de trafic sur un certain nombre d'axes routiers. Le conseil communal s'est évidemment engagé. Il doit suivre ce plan directeur partiel des transports. Je rappelle aussi qu'une convention avait été signée à l'époque entre l'Etat et l'ATE par rapport au projet du pont de la Poya. Dans cette convention, il y a un chiffre qui dit que selon le PDPT les valeurs de trafic mesurées avant la mise en service de l'ouvrage ne seront pas augmentées suite à sa mise en service. Les mesures d'accompagnement prévues dans le PDPT en faveur des quartiers d'habitation seront renforcées par des mesures supplémentaires. Si l'objectif du PDPT de plafonner des valeurs de trafic n'est pas atteint, le conseil communal de la ville de Fribourg s'engage, conformément à ce PDPT, à prendre des mesures supplémentaires dans le but d'obtenir le respect de cet objectif de plafonnement. Il y aura des contrôles pendant deux ans après l'ouverture du pont. Toutes les garanties sont là pour les quartiers concernés. Les mesures nécessaires seront prises. Un montant de 3,5 millions figure actuellement dans le plan financier de la ville. Le crédit sera présenté très vraisemblablement cette année encore au conseil général et les mesures du plan directeur et du plan des routes seront mises en consultation également cette année. La volonté d'avoir ces mesures d'accompagnement est toujours totalement présente. En ce qui concerne le financement, ces mesures d'accompagnement sont à charge de la Confédération pour une proportion avoisinant 50% et à charge de la ville pour l'autre 50%.

Une autre question qui a été posée est le pourquoi de cette situation. Pourquoi en est-on arrivé là? J'imagine que M. le Commissaire va également répondre à cette question. Je rappelle ce que j'ai dit en entrée en matière. Un certain nombre de questions ont été posées en particulier lors de la mise à l'enquête. Elles ont été soulevées par différents milieux, par la ville de Fribourg. M. le Député Collaud a rappelé que la commission des routes, à l'époque, s'était également posé quelques questions. Le Conseil d'Etat a alors vérifié le bien-fondé de ces questions et par là, le bon fonctionnement du projet. Partant de là, il est logique que, dans un projet d'une telle importance, de telles vérifications soient faites et que des améliorations soient apportées. Il est vrai que cette adaptation du projet est onéreuse, que l'on peut aujourd'hui regretter que les études initiales comportaient quelques lacunes. Heureusement, on le sait suffisamment tôt. La commission a en effet relevé le souci de transparence du Conseil d'Etat. La procédure qui est choisie n'est pas du tout politique

du fait accompli, comme je l'ai entendu de la part de M. Gander, puisque nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer si nous acceptons ou non cette adaptation, respectivement si nous acceptons ou non les coûts supplémentaires. Je vous rappelle qu'il y a encore possibilité d'un référendum, qui permettrait au peuple de se prononcer. Il n'y a pas de fait accompli dans cette procédure.

Je constate encore que le député Suter remet en cause les principes même du projet du pont de la Poya. Je crois qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui de remettre en cause ce projet qui a été d'ores et déjà accepté par le peuple et qui est en route.

Pour le reste, je n'ai pas d'autres remarques et vous encourage à voter l'entrée en matière et à voter ce présent projet de décret.

**Le Commissaire.** Permettez-moi tout d'abord de remercier l'ensemble des intervenants qui acceptent ce projet, même avec quelques remarques et critiques. Je rassure M. le Député Suter en lui disant que je ne prends pas mal son intervention et sa non-entrée en matière. Je reste persuadé que, lorsque je vous aurai donné quelques explications, vous allez voter pour ce projet ou, tout le moins, vous abstenir. Je peux comprendre d'une manière générale vos remarques. On a besoin de visionnaires, respectivement la conjugaison avec d'autres éléments, en particulier l'aménagement du territoire. Je crois qu'il faut voir devant et peut-être aussi tirer des conclusions pour d'autres projets, en tout cas avoir une meilleure approche au niveau de l'aménagement du territoire pour éviter des problématiques de ce genre.

J'en viens maintenant à quelques considérations. Tout d'abord, je reviens sur les interventions du président de la Commission des finances et de gestion et de M. le Député Corminbœuf, quand ils parlent d'outils de contrôle. Vous le savez et je le répète, nous avons mis en place, suite aux problèmes rencontrés, des outils de contrôle. La Commission des finances et de gestion et les membres du comité de pilotage ont toujours ces éléments à disposition, éléments qui sont produits tous les trois mois avec des mandataires qui doivent s'engager par rapport à ce qui est mis dans ce rapport d'une part, mais aussi mes services, en particulier l'ingénieur cantonal et le manager de projet. Je crois qu'avec ces éléments, nous avons toute la transparence et ceux qui se demandent s'ils auront accès à certaines pièces pour le voir, ils y auront accès. Il n'est pas d'usage du Conseil d'Etat de cacher quoi que ce soit dans ce domaine. Nous avons intérêt à avoir toute la transparence. Vous avez quelque peu encensé le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ne l'encensez pas trop. Attendons la réalisation, respectivement l'inauguration que j'espère en 2014. A ce moment, vous pourrez dire: vous avez fait du bon travail ou non. Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

J'en viens aux remarques de mon ami, le député Gander. Je suis un petit peu étonné de ses considérations, réflexions et points d'interrogation dans la mesure où il avait lui-même déposé un postulat, une motion ou une question écrite – je ne m'en souviens plus – où il était plus visionnaire que moi, puisqu'il proposait de

faire un tunnel souterrain à travers toute la ville. Je suis étonné de ses réticences. Tout d'abord, il a une crainte par rapport à la fluidité, peur que la situation ne soit pas améliorée et qu'il soit impossible de faire passer les voitures par-dessous pour entrer en ville. J'aimerais vous rappeler que, dans le concept, les places pour les transports publics sont sur la route. Ce ne sont pas des places spéciales. Cela signifie que l'on donne la priorité aux transports publics. Ceci me paraît un élément important. Vous êtes, je le pense, automobilistes, tout comme moi, et on n'aime pas avoir le bus qui s'arrête devant soi. On essaiera donc plutôt de passer ailleurs. C'est un élément qui me paraît important. Vous avez aussi parlé de l'allée du Cimetière. Vous pensez que ce n'est pas judicieux et qu'il vaudrait mieux passer par les carrefours précédents, respectivement le carrefour des grives ou encore plus près de l'autoroute. La situation actuelle emprunte l'itinéraire le moins encombré par les automobilistes. Il est plus favorable que les bus arrivent par l'allée du Cimetière, car la charge de trafic dans les carrefours précédents est beaucoup plus élevée. Si on veut améliorer les transports publics, je pense qu'il est important de passer par cette allée du Cimetière. Quant aux coûts, vous avez dit qu'on est passé de 120 à 140, respectivement avec ce crédit voté aujourd'hui à 168, donc une augmentation de 40%. Je suis obligé de répondre d'une manière précise, parce qu'il faut faire attention à ne pas tromper l'opinion publique, même si ce projet complémentaire est important. J'aimerais simplement rappeler que le résultat de l'audit que nous avons commandé auprès de l'inspection des finances a démontré qu'il y avait un problème de l'ordre de 6 millions. Il y avait aussi l'indexation de 13 millions, ce qui fait les 20 millions. Ceci fait passer le projet de 120 à 140 millions. En clair, nous avons une certaine augmentation par rapport aux adjudications de la moitié des ouvrages d'une part et du résultat de l'audit de l'ordre de 5%. Le reste, c'est l'indexation. Je vous donne le chiffre précis de la situation du 30 décembre que le Copil a vu dernièrement. La situation par rapport au 30 juin qui était de 140 070 000 francs, est au 30 décembre de 141 343 661 francs. Il y a quelques coûts supplémentaires évidemment, mais principalement l'indexation de septembre 2009 de 124,4 points et de décembre à 124,7 points. J'espère que ces éléments vous donnent la transparence nécessaire. En ce qui concerne la TVA, nous avons aussi eu cette question en commission. Si la TVA change, jusqu'à la fin du projet elle pourra encore changer, ce sont des hausses légales, comme l'indexation, et il n'y a pas lieu aujourd'hui de le mettre dedans, dans la mesure où une partie des dépenses a déjà eu lieu. Lorsqu'il y aura les dépenses, avec le nouveau taux, c'est ce dernier qui sera appliqué. Le montant à disposition sera adapté en conséquence.

Ensuite, vous avez vertement critiqué la procédure et le fait accompli. M. le Président de la commission a déjà répondu et j'insiste pour vous dire que ce n'est pas la même situation que la H189. Pour la H189, nous avons proposé un crédit supplémentaire de 26 millions. Il n'y avait pas de référendum financier facultatif, car nous n'avions pas d'autre solution. L'argent et les dépenses étaient fortement engagées. Aujourd'hui, le Conseil d'Etat dans son message et dans son décret a prévu le

référendum financier facultatif. Le projet initial peut se réaliser, mais le rôle du Conseil d'Etat est de vous proposer une solution pour les lacunes constatées et pour les rectifier. Nous n'aurions pas fait notre devoir si nous n'avions rien dit et si nous avons constaté les problèmes le jour après l'inauguration, alors que nous le savions avant. Si vous pensez que l'on trompe le peuple, vous avez loisir de lancer un référendum. Lors de la conférence de presse, un journaliste m'avait posé la question au sujet de ce que le peuple allait dire. J'ai clairement répondu que je suis prêt à affronter le peuple dans ce domaine. Nous faisons confiance au peuple et si on lui explique, il accepte aussi. Je crois qu'il est plus judicieux de présenter maintenant puisque l'on sait qu'il y a des problèmes, plutôt que de venir après. Pour les questions du député Jacques Morand, je crois qu'on y a répondu. Il a soulevé la problématique de l'étude complémentaire par rapport au parking près des abattoirs, parking potentiel ou projet de parking. La question a été posée en séance de commission. Mes services ont demandé le coût d'une étude complémentaire, c'est de l'ordre de 20 000 francs. Il se pose la question des coûts supplémentaires qui seraient énormes, parce que si l'on veut avoir un accès dans ce secteur, cela implique un giratoire inférieur beaucoup plus grand qui génère des coûts impressionnants. Je n'ai aucun chiffre à vous annoncer, mais je ne suis pas sûr qu'il faille aller dans ce sens. Je n'ai vraiment pas envie de revenir chez vous en demandant un crédit complémentaire. Ca devrait amener pas mal de coûts supplémentaires. Je ne peux pas m'exprimer d'avantage, car je n'ai pas d'autres éléments.

Je reviens à M. le Député Suter, relayé par différents intervenants par rapport à Saint-Léonard. Le projet Saint-Léonard est un projet d'une part des CFF, mais aussi de la part de l'Etat, mais en particulier de la Direction de l'économie et plus particulièrement du Service des transports et de l'énergie. Il y a une coordination entre la Confédération, le Service des transports et mes services, à savoir qu'il faut que nous réalisions le D – je ne suis pas sûr de la lettre D – et il sera mis en soumission cette semaine dans la feuille officielle. Pour que le projet de la halte puisse se réaliser, il faut le passage sous la voie CFF qui servira au transit pendant les travaux de la galerie que l'on discute aujourd'hui. Il faut que cette galerie soit terminée en juin 2012 pour que la halte CFF puisse se construire conformément au projet que nous connaissons aujourd'hui. Il y a une coordination et j'avais insisté auprès de mes services pour qu'ils fassent attention à ne pas avoir des coûts supplémentaires par rapport à cette halte.

Pour ce qui est de la réservation des terrains, je dois ouvertement dire qu'il y a eu des problèmes lorsque j'étais député et que nous avons cédé des terrains pour un droit de superficie entre l'Etat et la ville. Les services à l'époque n'avaient malheureusement pas réservé les terrains nécessaires pour le projet de base du projet Poya. Nous devons encore acquérir des terrains à la société Saint-Léonard immobilier AG. Les problèmes ne sont pas encore réglés. Mes services ont mandat d'aller négocier avec ces partenaires pour résoudre ces problèmes.

Il y a aussi la remarque et la question précise de M. le Député Nicolas Repond qui a eu l'occasion de consul-

ter les plans. Nous connaissons les niveaux, mais ils sont fluctuants et là où il y a les points d'interrogation, il s'agit des niveaux qui n'ont pas été évalués. Ils ont été évalués à certains endroits. Je précise encore qu'il n'y a pas de problème d'évacuation des eaux entre le projet de base et le projet nouveau, puisque les niveaux restent les mêmes, en tout cas, ils ne sont pas abaissés.

En ce qui concerne M<sup>me</sup> Mutter, je ne peux pas répondre à la question s'agissant d'une seule halte. Je ne connais pas suffisamment le dossier. Je crois que j'ai répondu par rapport à la question de la halte CFF. Il ne devrait pas y avoir de problème. Quand j'ai dit clairement que la galerie sous la voie CFF ou le passage sous la voie CFF se réalise en 2012, ce ne sera pas suffisant pour l'entier de la halte ferroviaire. Ce sera suffisant pour une première halte de 150 m, mais elle devrait venir à 225 m. Les premières rames de train ne sont pas plus longues, donc ça ne devrait, à ma connaissance, pas poser trop de problèmes.

J'en viens aux questions qui m'ont surpris, celles du député Geinoz. Responsabilité politique il y a, puisque c'est le Grand Conseil qui a la responsabilité politique. Vous avez parlé d'imprévoyance et de ce que l'on allait faire pour éviter ces problèmes. Je crois que le Conseil d'Etat a clairement démontré qu'il a pris les mesures nécessaires, suite à la problématique de la H189. Si nous n'avions pas pris les mesures nécessaires telles que vous les connaissez, telles que je l'ai annoncé tout à l'heure, vous seriez en droit de dire que nous n'avons pas fait notre travail. Je crois qu'aujourd'hui le Conseil d'Etat a suffisamment expliqué les éléments rationnels. On a constaté qu'il y a des problèmes et je crois qu'il était nécessaire de venir aujourd'hui devant vous pour expliquer ces problèmes, qui ont été largement reconnus, pour dire qu'il faut modifier ce projet. Ce n'est pas un dépassement, mais bien une modification de projet nécessaire pour l'avenir de Fribourg et de son agglomération. Vous avez aussi relevé d'autres éléments. Je crois avoir déjà répondu, mais je le répète. En ce qui concerne les différents projets, les mesures que j'ai prises ne plaisent pas à tout le monde. Lorsque le projet avait été annoncé à 40 millions pour la liaison Romont-Vaulruz et lorsque j'ai eu les chiffres précis à 56 millions, avec le contournement de Vuisternens de 25 millions, j'ai pris la décision, avant d'aller devant mes collègues du gouvernement, de supprimer. On ne peut pas avoir annoncé 40 millions et présenter un montant aussi élevé que cela. Je crois qu'il en était aussi de la responsabilité politique, idem pour Marly-Matran, où il y avait eu des questions, où on étudie une autre variante. En effet, nous avons constaté que les éléments cités dans le message ne tenaient pas la route. Je ne vais pas continuer avec des projets où l'on sait pertinemment qu'il y a des problèmes. Romont-Vaulruz en est un et nous avons démontré clairement la situation. En tout cas, nous mettrons tout en œuvre et j'espère que l'on n'aura pas de nouvelles situations similaires.

J'espère avoir répondu. S'il manque l'une ou l'autre réponse, ne vous gênez pas de venir vers moi pour avoir des réponses complémentaires. Pour aujourd'hui, je vous demande d'accepter ce décret tel qu'il vous est

proposé et qui est nécessaire. Ceci a été démontré et vous l'avez reconnu.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### Première lecture

##### ART. 1

**Le Commissaire.** A l'alinéa 2, il est cité: ce crédit correspond à la part de l'Etat pour un coût complémentaire total de 48 420 000 francs. Le solde du crédit est couvert par le montant prévu dans le crédit de base pour le secteur de la galerie souterraine proposée par la prise en compte de l'indexation et des hausses autorisées par l'article 3 du décret du 23 juin 2006. Ceci signifie que le crédit de 28 millions qui vous est demandé aujourd'hui a aussi l'indexation.

– Adopté.

##### ART. 2

– Adopté.

##### ART. 3

– Adopté.

##### ART. 4

**Le Rapporteur.** La commission a demandé la limite à partir de laquelle le décret devrait faire l'objet d'un référendum financier obligatoire. Il nous a été répondu que le montant actuel est de 31 750 000 francs.

– Adopté.

#### TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

#### Deuxième lecture

##### ART. 1 à 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

#### Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 92 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstentions.

#### Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP),

Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Pittet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 92.

#### Ont voté non:

Suter (SC, ACG/MLB). Total: 1.

## Rapport N° 172

**sur les postulats N° 316.06 Ueli Johner-Etter/Ernst Maeder (planification routière dans le district du Lac, notamment le contournement de Kerzers), N° 321.06 Solange Berset/Elian Collaud (route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux) et M2014.07 Joe Genoud/Denis Grandjean (réalisation d'une route de contournement de la ville de Châtel-St-Denis)<sup>1</sup>**

**Collaud Elian (PDC/CVP, BR).** Le groupe démocrate-chrétien abonde dans le sens du Conseil d'Etat dans le souci de traiter ces postulats dans leur ensemble. En effet, il s'agit dans tous les cas d'améliorations de la circulation sur des axes surchargés. Dans son introduction, le Conseil d'Etat se dit sensible aux différentes demandes et constate que les routes de contournement sont souhaitées suite à l'accroissement des zones construites. Il relève aussi que la redevance RPLP encourage les chauffeurs de poids lourds à utiliser les voies les plus directes. Il n'en demeure pas moins que les trois postulats acceptés par le Grand Conseil concernent le canton et que les communes, respectivement les motionnaires, entendent bien que ces demandes soient réalisées, ceci dans un délai respectable, en tenant compte d'un développement régional durable.

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 99ss.

Nous saluons la proposition du Conseil d'Etat annonçant la réalisation d'une étude globale mettant en évidence les besoins sur l'ensemble du réseau, la finalité étant de pouvoir fixer des priorités de réalisation de ces ouvrages. Toutefois, le message ne dit pas quand cette étude débutera et le délai imparti pour déposer ses conclusions. Par conséquent, nous serions rassurés si M. le Commissaire pouvait nous informer d'une date de planification de cette étude. Pour mémoire, les postulats ont été acceptés en 2006 et 2007 déjà. A ce stade et en début 2010 nous serions aussi satisfaits de connaître l'état d'avancement des travaux et les réflexions concernant chaque postulat. D'autre part, le Conseil d'Etat relève que plusieurs projets hors postulat sont pendants et que leur réalisation n'est pas contestée. Cela fait vraiment beaucoup, c'est vrai. Par conséquent, l'étude globale tiendra compte de cinq critères importants notés dans le rapport. Nous ne reviendrons pas sur leur contenu. En effet, tous ces points nous paraissent judicieux mais allongeront probablement l'étude et, par définition, ses résultats et, par redéfinition, leur réalisation. Le Conseil d'Etat présentera cette étude au Grand Conseil, espérons-le, dans les meilleurs délais, certainement avant la prochaine législature. Quant aux indications des projets Romont-Vaulruz, Marly-Posieux et le cas particulier de Kerzers le groupe démocrate-chrétien formule le vœu que le Conseil d'Etat poursuive ses démarches telles que proposées.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport en attendant le planning tel que demandé dans notre intervention.

Je profite de ce temps de parole pour rappeler à M. le Commissaire, ceci à titre personnel et allié certainement aux intérêts de la Commune de Belfaux, que cette traversée est un frein important au déplacement des travailleurs venant de la Basse-Broye. De plus, le contournement de Prez-vers-Noréaz qui attend toujours des décisions fédérales est aussi prioritaire pour le district de la Broye, ses enclaves, et la jonction de l'autoroute A1 avec la A12 à Fribourg.

**Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA).** Wenn man dem ersten Teil des Berichtes noch einiges Verständnis abgewinnen kann und den Überlegungen des Staatsrates folgen kann, ist der zweite Teil, was unser Postulat und den «Spezialfall Kerzers» betrifft, enttäuschend und im Gehalt, in der Aussage und als Erfüllung des Postulates katastrophal. Der Staatsrat hat die Hausaufgaben in Bezug auf die Strassenplanung im Seebezirk schon seit Jahren, insbesondere auf das Postulat bezogen, schlichtweg nicht gemacht. Die Kernforderung in unserem Postulat im Juli 2006 war folgende: Wir ersuchen den Staatsrat, unverzüglich mit den betroffenen Kantonen in Kontakt zu treten, die für unseren Kanton günstigste Variante zu evaluieren, zu planen und die Realisierung derselben voranzutreiben und insbesondere die Umfahrung Kerzers in die Kosten-Nutzen-Analyse der anderen geplanten Umfahrungsstrassen einzubeziehen.

Zur Untermauerung dieser Forderung war ich 2006 und 2007 zweimal mit einer Delegation des Gemeinderates Kerzers auf dem Amt für Strassenbau in Freiburg zu einer Aussprache. In der Folge durfte ich Sie,

Herrn Staatsrat, sowie die Herren Piller, Magnin und Blattner im Seebezirk empfangen; Sie vor Ort über die Situation informieren. Ich konnte Ihnen bei dieser Gelegenheit die langwierige Geschichte der Strassenplanung Seebezirk, andere Tatsachen und Gegebenheiten erklären. Ich verweise auch auf die verschiedenen Interventionen des Gemeindeverbandes und andere Vorstösse von Abgeordneten des Seebezirks.

Die seit langem geforderte klare Stellungnahme des Staatsrates für den Anschluss der A10 fehlt aber bis heute nach wie vor. Ich stelle fest, dass wir uns immer noch am gleichen Ausgangspunkt wie Anfang 2006 befinden. Es hat sich nichts getan und nichts bewegt. Anstelle eines klaren, aussagekräftigen Berichtes zu unserem Postulat wird erneut, wie bisher, ein wenn und aber und Abschieben auf den Bund zelebriert. Der Anschluss der A10 ist mit der Zukunft und Sanierung des Viaduktes Kerzers verknüpft und dieser natürlich mit der Umfahrungsstrasse Kerzers. Aber die Planung der Umfahrungsstrasse Kerzers ist vom erwarteten Bundesbeschluss nicht oder nur am Rande abhängig. Das einzig Positive, das ich diesem Bericht abgewinnen kann, ist, dass allen, die diese Diskussion verfolgen, jedem und jeder von euch, werte Kolleginnen und Kollegen, sichtbar gemacht wird, dass ein Planungskredit für die topographisch einfach zu bauende Umfahrung Kerzers vorerst genügen würde. Es werden nicht nur keine Grundstücke zu erwerben sein. Nein, das Trasseeliegt bereits zugeteilt und ist vierzig Meter breit ausgespart; am richtigen Ort, inklusive der vorgesehenen Flurwege und anderer Anpassungen. Kerzers braucht die Umfahrung, unabhängig einer allfälligen Kiesausbeutung. Tatsache ist, dass der Transit- und Schwerverkehr unser Dorf belastet und die Barriere an der Murtenstrasse pro Tag um die 120 Mal geschlossen ist. Die schon heutige Verknüpfung mit einer allfälligen Kiesunternehmung ist falsch und gefährlich. In Kerzers gibt es entgegen der offiziellen positiven Stellungnahme des Gemeinderates diesbezüglich auch Bedenken und eine Interessengemeinschaft gegen den Kiesabbau. Deshalb ist zumindest die Planung der Umfahrungsstrasse Kerzers so oder so voranzutreiben. In diesem Sinne bitte ich Sie, Herr Staatsrat, dringend, den Spezialfall Kerzers neu zu überdenken und isoliert zu bearbeiten.

**Etter Heinz (PLR/FDP, LA).** Es gibt auf Deutsch ein Sprichwort: Gut Ding will Weile haben. In mein bescheidenes Französisch übersetzt würde das etwa folgendes heissen: «Les bonnes choses prennent plus de temps.» Im vorliegenden Fall ging es länger, aber ob das Resultat besser wird, steht sicher noch nicht fest. Für die Beantwortung des Postulats Johner/Mäder benötigte der Staatsrat mehr als drei Jahre. Die nun vorliegende Antwort hätte aber bereits einen Monat nach Annahme des Postulats gegeben werden können. Dafür hätte es nicht drei Jahre gebraucht. Es ist nur zu hoffen, dass die Erstellung der nun beschlossenen Studie nicht wieder mehrere Jahre braucht.

Gestatten Sie mir noch, darauf hinzuweisen, dass mit dem Postulat Johner/Mäder nicht nur für die Umfahrung Kerzers eine Verkehrs- und Strassenplanung verlangt wurde, sondern für den ganzen Seebezirk. In der

Antwort des Staatsrates sind aber nur die Umfahrungen von Salvenach und Gurmels erwähnt, nicht aber die anderen, wie z.B. Courtepin und Courgevaux. Es kann nicht sein, dass alle anderen Anliegen, die mehrmals bei der zuständigen Direktion deponiert wurden, einfach vergessen werden.

Innerhalb der Gesamtstudie ist aufgrund des angenommenen Postulates für den ganzen Bezirk eine Studie vorzulegen. Alles andere würde dem Postulat der Kollegen Johner und Mäder nicht gerecht.

Ich bitte Sie, Herr Staatsrat, dieses Anliegen aufzunehmen und die nötigen Weisungen zu erteilen. Ich danke Ihnen.

**Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA).** Die Absicht des Staatsrates, eine Gesamtstudie mit einer Prioritätenliste zu erstellen, wird von der FDP-Fraktion unterstützt. Eigentlich bin ich davon ausgegangen, dass eine solche schon existiert. Wenn man aber die fünf vorgesehenen Etappen der Gesamtstudie anschaut, beschleicht einen das Gefühl, dass mehr Zeit und Geld in Studien als in die Realisierung der Umfahrungsstrassen gesteckt werden soll.

Die FDP erwartet, dass die Planung inklusive der Realisierung der Projekte einen realistischen Zeithorizont erhalten. Falls die Ausführung von den vorgesehenen Projekten zu lange auf sich warten lässt, sind sie oft nicht mehr der Realität angepasst. Zudem darf nicht vergessen werden, dass Terrinaussparungen für Strassen auch die Entwicklung der Gemeinde beeinflussen oder sogar behindern können. Deshalb ist es umso wichtiger, dass nicht für die Schublade geplant wird.

Die Bemerkung in der Einführung, dass der Wunsch nach Umfahrungsstrassen wegen unkoordinierten Bauerschliessungen der Gemeinden entstehen soll, finde ich schon fast zynisch. Wenn ich die Situation im Seebezirk anschau, sind die Auslöser für Umfahrungsstrassen-Wünsche jedenfalls nicht hausgemacht, sondern der Grund ist der Durchgangsverkehr.

Erlauben Sie mir eine spezifische Bemerkung zum Bericht «Spezialfall Kerzers». Ich kann mich damit überhaupt nicht zufriedengeben. Gebetsmühleartig wird die Stellungnahme des Staatsrates bezüglich der Linienführung der T10 oder meinerseits A10 an den Bund wiederholt. Nämlich, dass der Staatsrat die Linienführung über Kerzers bevorzugt, auf seine Position jedoch bei Erfüllung gewisser Bedingungen zurückkommen könnte. Ich möchte am Beispiel des Beispiels vier diese Bedingung ein bisschen beleuchten: Falls die Linienführung über Löwenberg gehen würde, müsste der Anschluss Löwenberg verbessert werden. Das ist eine Bedingung, die der Staatsrat stellt, damit er auf seine Position zurückkommen würde. Konkret würde das heissen, dass ein neuer Viadukt bei Löwenberg gebaut werden müsste; ein Viadukt, der aus verschiedensten Gründen von der Region schon einmal verworfen worden war. Und zudem würden innerhalb sechs Kilometer zwei Viadukte entstehen. Eine grössere Verschleuderung von Steuergeldern kann ich mir nicht vorstellen, auch wenn es vielleicht «nur» Bundesgelder sein werden. Der Steuerzahler ist immer der Steuerzahler, auf welcher Ebene auch immer.

Deshalb, im Namen der Grossrätinnen und Grossräte und der Bevölkerung des Seebezirkes, wiederhole ich

hier einmal mehr die Forderung, dass sich der Staatsrat konsequent für die Linienführung über Kerzers einsetzt. Dies ist wichtig für die Umfahrung Kerzers, wurde in einem technischen Bericht des Bundes im Jahre 2005 als mittelfristig die beste Lösung angesehen und wird von der Bevölkerung der Region unterstützt.

Erlauben Sie mir zum Schluss eine persönliche Bemerkung: Ich habe gesehen, wie vorher der Kantonsingenieur, begleitet von seinen Leuten, hier im Saal Einsitz genommen hat. Kaum war das Poya-Projekt genehmigt, verschwanden diese Herren. Sind die Umfahrungsstrassen eigentlich für das Amt nicht so wichtig?

**Glauser Fritz (PLR/FDP, GL).** Ce rapport est comme je les apprécie, bref et clair. Pour parler avec les mots d'un paysan, et là je m'adresse à un ancien collègue, M. le Commissaire du gouvernement, il faut prendre le taureau par les cornes. La démarche proposée par le Conseil d'Etat afin de réaliser une étude globale me paraît juste. L'étude décrite en cinq étapes donnera une bonne base pour définir une stratégie. Les critères à respecter pour la construction d'une route ou d'une route de contournement me rappellent la transcription des exigences faites à l'agriculture: économie, environnement, coûts, qualité de vie, aménagement du territoire et, surtout, développement durable. Un vocabulaire familier au commissaire! Pour respecter le développement durable de Romont et des autres lieux mentionnés une procédure rapide est nécessaire, c'est-à-dire non pas une étude sur des années mais surtout des actes.

**de Roche Daniel (ACG/MLB, LA).** Au préalable, nous avons une question. Chiètres, respectivement Kerzers, a un nom en français. Est-ce qu'on ne l'utilise pas volontairement ou y a-t-il un accord avec la commune de Chiètres, voire Kerzers, pour n'utiliser que Kerzers? Notre groupe a discuté de la réponse du Conseil d'Etat sur les trois postulats qui ont été acceptés en 2006 et 2007. On trouve que le Conseil d'Etat a quand même pris un peu de temps pour y répondre. En plus, on trouve la réponse squelettique ou même plus que squelettique...

Auf Deutsch würden wir sagen: Wir möchten ein bisschen mehr Fleisch am Knochen.

Sie können die Kopfhörer anziehen, Herr Staatsrat, ich werde auf Deutsch weiterfahren. Ich kann es auswendig, es macht nichts.

Ich möchte Ihnen sagen, dass wir mehr Fleisch am Knochen haben möchten und dieses Fleisch ist uns ja mit einer Gesamtstudie versprochen worden. Aber eben: Die Gesamtstudie lässt ein bisschen auf sich warten und das macht uns Sorgen. Ich möchte Ihnen sagen, dass sich die Fraktion Mitte-Links-Bündnis solidarisch mit dem Seebezirk fühlt. Es geht darum, für die Frage der T10 (oder A10 oder den Anschluss an die A10) eine Lösung zu finden, die umweltverträglich und ökonomisch vertretbar ist. Das hat der Staatsrat ja versprochen, und er hat auch gesagt, dass das Viadukt von Kerzers, «le viaduc de Chiètres», darin eventuell oder auch nicht integriert sein soll. Auf jeden Fall findet die Mitte-Links-Bündnis-Fraktion auch, dass es

nicht sinnvoll ist, zwei Viadukte innerhalb von sechs Kilometern zu haben. Es ist wohl ökonomischer und auch ökologischer, nur ein Viadukt zu haben, zu bauen und zu erhalten, wie es jetzt ist.

Mit diesen Bemerkungen nehmen wir die Antwort zur Kenntnis, erwarten ein bisschen mehr Fleisch, vielleicht sogar auch noch ein bisschen Fett und danken Ihnen für Ihre Antwort schon im Voraus.

**Rime Nicolas (PS/SP, GR).** Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat sur les trois postulats de nos collègues au sujet des routes de contournement des localités de Belfaux, Chiètres et Châtel-St-Denis. Cela n'a d'ailleurs pas pris beaucoup de temps.

Dans l'introduction, le cas cité par le Conseil d'Etat de la route de contournement du village d'Ecuvillens nous a quelque peu fait sourire. Cette route n'a rien de comparable avec les problèmes de Belfaux, Chiètres ou Châtel-St-Denis, qui sont des villages traversés par un trafic pendulaire des plus importants. Notre groupe n'est pas un défenseur aveugle de toute route de contournement. Si leur pertinence ne s'avère pas, une grande majorité d'entre nous ne les soutiendra pas. Le Conseil d'Etat veut faire une étude globale sur l'ensemble du réseau des routes cantonales, et ceci par souci de cohérence, en intégrant les différents services. Très bien!

Le groupe socialiste prend acte de ce rapport en regrettant qu'il n'apporte aucune réponse aux trois postulats. Nous demandons dès lors au Conseil d'Etat qu'il entreprenne au plus vite l'étude globale, qui devrait cette fois répondre au souci des postulants.

**Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA).** Auch ich werde mich jetzt im Namen der Seebezirks-Deputation, und um die volle Unterstützung der Sozialdemokratischen Fraktion wissend, ausdrücken.

Mit Interesse habe ich den Bericht zur Verkehrsplanung im Kanton Freiburg gelesen. Ich war aber bass erstaunt, als ich von der Absicht des Staatsrates las, für ein kohärentes Vorgehen für das gesamte Kantonsstrassennetz eine Studie durchführen zu lassen und dies erst heute. Der Vorstoss aus dem Seebezirk zur Umfahrung von Kerzers stammt immerhin aus dem Jahre 2006, die beiden anderen aus den Jahren 2006 und 2007. Zwar kann bei einem solchen Vorhaben auf den ersten Blick nichts Unvernünftiges vorgeworfen werden. Doch die Einsicht, heute eine Studie zu lancieren, die auch die Umfahrung von Kerzers und damit verbunden auch die längst versprochene Rückführung der Verbindung Bern-Neuenburg über Kerzers umfassen soll, scheint auf den zweiten Blick sehr spät. Denn halten wir uns vor Augen: Zwischen 2002 und 2009 wurden zur Forderung, diese Rückführung vorzunehmen, mehrere parlamentarische Vorstösse eingereicht. Es fand ein intensiver Briefwechsel zwischen Bürgerinnen und Bürgern und verschiedenen politischen Instanzen des Seebezirks einerseits und dem Staatsrat andererseits statt. Aber auch zahlreiche Treffen von Delegationen aus dem Seebezirk mit dem Staatsrat fanden statt. Leider hat es bis heute an der notwendigen Transparenz

über die vom Staatsrat vorgenommenen Handlungen, interkantonalen Treffen und Erklärungen gefehlt.

Das Verkehrsaufkommen über die Moosstrasse hat derweil von Fachleuten anerkannte Ausmasse angenommen, die für die Einwohnerinnen und Einwohner von Sugiez längst nicht mehr zumutbar sind.

Bekannt geworden ist nun nach dem Ausüben von etwas Druck – zementiert oder gar asphaltiert durch eine neulich erfolgte Antwort des Regierungsrates des Kantons Bern auf eine Interpellation aus dem bernischen Seeland –, dass für den Staatsrat des Kantons Freiburg auch die Lösung über Löwenberg und nicht über Kerzers in Betracht gezogen wird. Diesem Sinneswandel kann ich, und mit mir viele Bürgerinnen und Bürger aus dem unteren Seebezirk, nicht leicht folgen. So bleibt denn nach der langen Zeit von acht Jahren, seit der Expo '02, nichts Anderes, als dass eine Studie allein über die Frage der Linienführung Bern-Neuenburg in Auftrag gegeben wird oder falls diese Studie bereits vorliegen sollte, dass der Staatsrat diese sehr schnell auf den Tisch legt. Damit müsste sich dann die Frage beantworten lassen, ob die Linienführung über Kerzers oder diejenige über Murten-Löwenberg die bessere Lösung darstellt; das heisst die ökologisch vertretbarste, die verkehrstechnisch vernünftigste und die wirtschaftlich vorteilhafteste Lösung. Sind diese Bedingungen für eine Beibehaltung des Provisoriums nicht allesamt erfüllt, dann scheint dieser Sinneswandel fremdmotiviert zu sein und ist insbesondere auch für die betroffene Bevölkerung nur schwerlich nachvollziehbar.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport sur la planification routière dans le canton.

Pour ce qui concerne le contournement de la ville de Châtel-St-Denis le problème est important autant du point de vue de la sécurité et de la qualité de vie en ville que du point de vue économique pour l'ensemble de la Veveysse. En effet, les zones industrielles du district ont besoin de cette route de contournement pour ne pas étouffer. Cette route sera un véritable investissement sur l'avenir.

Réaliser une étude globale cantonale comme vous l'indiquez dans votre rapport est un but indispensable mais, si l'on veut réaliser un but, il est primordial de fixer un délai pour terminer les travaux. C'est ce qui me fait souci dans ce rapport, que cette étude s'éternise devant les nombreuses demandes et que les infrastructures nécessaires mettent plusieurs décennies avant d'être réalisées.

**Studer Theo (PDC/CVP, LA).** Je serai bref. Je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport et de sa volonté de réaliser une étude globale. En effet, il y a dans tous les districts des situations qui exigent des routes de contournement.

Je remercie le Conseil d'Etat notamment qui n'a pas oublié les villages de Salvagny (Salvenach en allemand) et Cormondes (Gurmels), qui, depuis longtemps, attendent une solution de leur problème de circulation. Cependant, la situation à Courtepin, qui n'est pas mentionnée dans le rapport, mérite réflexion. En ce qui concerne la situation à Kerzers, personne

ne comprendrait si la liaison pour Aneth–Neuchâtel se faisait par Löwenberg–Sugiez étant donné qu'on a déjà construit les viaducs à Kerzers. J'invite donc le Conseil d'Etat à tout mettre en œuvre afin que la liaison se fasse par Kerzers–Müntschemier et non pas par Löwenberg–Sugiez.

**Thomet René** (*PS/SP, SC*). Ce n'est pas dans mes habitudes mais permettez-moi d'en mettre encore une couche pour bien marquer l'insatisfaction qui prévaut à la lecture du rapport N° 172.

Le Conseil d'Etat nous dit qu'il va entreprendre une étude globale. Nous en prenons acte. Cependant, nous ne pouvons nous empêcher de nous poser des questions sur cette stratégie. Un exemple: la route de contournement de Belfaux, à laquelle a fait allusion d'ailleurs notre collègue Elian Collaud, postulant. Cette route de contournement a fait l'objet d'un premier projet en 1965 déjà. Différentes variantes ont rempli les tiroirs des ponts et chaussées et l'une d'elle, assez élaborée, se chiffrait à environ 9 millions. Depuis, le village s'est développé, les communes en aval aussi et le problème de la circulation s'est accru de façon inquiétante. Le développement des zones à bâtir a bientôt rendu impossible une solution économiquement acceptable. C'est peut-être ainsi qu'on pense résoudre le problème! Pourtant, l'Etat n'a pas hésité à obliger cette même commune de Belfaux à construire une route de quartier et de contournement pour desservir une nouvelle zone d'habitation, par ailleurs accessible par deux axes existants. Est-ce ainsi que le Conseil d'Etat entend développer sa cohérence dans le domaine? Nous attendons de meilleures réponses.

**Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Tout d'abord, permettez-moi de rappeler le nombre impressionnant de demandes de contournement, et quand je parle d'impressionnant j'ajoute encore celles qui ont été citées, notamment Courtepin–Courgevaux. Je ne les connaissais pas toutes. Elles ne sont pas toutes arrivées par voie parlementaire. Il y a aussi, comme il est mis dans le message, d'autres interventions faites directement des régions des communes à la Direction, soit au Département des ponts et chaussées. Cette situation est le résultat de notre développement économique, urbanistique et de l'aménagement du territoire. Je suis persuadé que c'est la nécessité d'avoir une vision globale et je crois que, vous l'avez tous compris, ce n'est pas possible de tout faire. En entendant certaines interventions, sans les citer à nouveau, on dit que c'est juste de faire une étude globale, de fixer des priorités mais, en même temps, on défend son coin de territoire. Je comprends, j'ai aussi été député. Je pourrais vous citer le nombre de voitures dans certaines régions. On a parlé de Belfaux et je connais le nombre de voitures qui passent à Belfaux car j'y passe parfois. Je connais Chiètres aussi. Cependant, il y a ceux aussi qui défendent des routes de contournement pour quelque mille voitures. Il faut essayer de garder raison! Je dirais simplement qu'il faut faire cette étude – le Conseil d'Etat en est persuadé – avoir des priorités et réaliser. Ces trois mots sont importants. Vous l'avez dit ce matin, il y a des

études qui existent dans les tiroirs. C'est vrai et je fais partie des gens qui pensent qu'il faut arrêter d'étudier partout pour satisfaire une série de députés. Je pense plutôt qu'on doit avoir le courage politique d'avoir une vision claire (c'est l'étude qui le démontrera), de fixer des priorités et de réaliser parce que dépenser de l'argent pour Belfaux, comme cela a été dit, Kerzers, peut-être Vuisternens, peut-être Châtel-St-Denis, Salvenach et j'en passe, on n'aura pas l'argent pour le réaliser. A cet effet, on fait la critique envers le gouvernement comme quoi cela a traîné, ce que je peux comprendre, mais j'aimerais quand même vous rassurer. Prenez les comptes actuels, ainsi que les budgets futurs que vous verrez par la suite, je précise que le Conseil d'Etat n'a pas diminué ces investissements. Ces investissements sont en augmentation depuis de nombreuses années mais, encore une fois, on ne va pas tout faire partout. C'est une évidence!

Maintenant, la question a clairement été posée. Quand aura-t-on cette étude? J'ai posé la question ce matin à mes services. M<sup>me</sup> la Députée Feldmann a fait la remarque que mes services étaient là pour le crédit de 28 millions. Je précise que mes services sont toujours là. Je vois M. Blattner, chef de la planification. D'ailleurs, l'ingénieur cantonal est là aussi et m'a dit qu'il préfère écouter les débats depuis l'étage supérieur parce que beaucoup de monde vient lui poser des questions et qu'il n'arrive pas à écouter et préparer des réponses pour le commissaire s'il en a besoin car le commissaire ne sait pas tout. Je voulais donner cette précision comme quoi il y a aussi une volonté d'écouter chacune, chacun et aussi chaque région.

Je viens maintenant donner une explication concernant la T10. Lorsque certains députés parlent de non-transparence, je vous dis clairement je crois que le Conseil d'Etat a donné toute la transparence. Il faut admettre que cette histoire a peut-être trop duré et il n'est pas pour moi question de dire que c'est la faute à la Confédération, etc. Il y a des discussions. D'ailleurs, la délégation des députés du district du Lac en a connaissance puisqu'une délégation du Conseil d'Etat les a rencontrés. Nous avons mis les choses au point. Je récapitule simplement la situation. A un moment donné la Confédération a pris des décisions, qui datent de 2005, de fixer le nouveau réseau des routes nationales à propos duquel les Chambres fédérales devront se prononcer. On a mis pour 2010 et je sais que maintenant ce sera plutôt 2011. Je vous explique pourquoi. Tout d'abord, nous avons reçu la consultation en juillet 2008, sauf erreur de ma part car je le dis de tête à force de revoir ce dossier. Avec ma Direction, nous avons consulté l'Association des communes du district du Lac avec une demande de réponse dans les délais, ce qui a été fait. Le 30 septembre 2008 le Conseil d'Etat a répondu à la consultation. D'ailleurs, il n'y a pas toute la réponse dans ce rapport mais une grande partie. On a mis la réponse clairement: «Le canton de Fribourg n'est pas d'accord avec la proposition de route nationale par la Moosstrasse». Vous savez, une consultation... on aurait pu s'arrêter là en disant qu'on n'est pas d'accord parce qu'il y a différentes études qui ont démontré, etc.. Mais, comme j'ai eu l'occasion de le dire à la députation du Lac, il y a des études qui prônaient d'un côté, il y a des études qui prônaient de l'autre.

Mais nous avons estimé de devoir dire non à la proposition, ce qui allait dans votre sens. Néanmoins, si nous n'avons pas gain de cause, nous avons mis des conditions pour que nous puissions éventuellement entrer en matière. C'est cela, la situation et d'ailleurs l'association des communes du district du Lac a aussi transmis sa position à la Confédération. Lorsque je dis que le Conseil d'Etat a joué la transparence, c'est que nous avons pris position le 30 septembre et le 8 octobre de la même année 2008, j'ai moi-même transmis la position du Conseil d'Etat à l'association des communes du district du Lac, parce qu'il m'importait de donner la position par souci de transparence. Je précise que ce n'est pas ce qui se fait usuellement, mais j'ai souhaité le faire pour démontrer la transparence qu'avait le Conseil d'Etat dans ce domaine. Je peux vous le dire, puisque c'était aussi dans les discussions, j'avais promis de rencontrer, puisqu'on avait le soutien pour obtenir ces compensations, ma collègue bernoise, M<sup>me</sup> la Conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer. Je vais la rencontrer prochainement. J'ai aussi eu des discussions avec M. Dieterle, puis la semaine dernière avec M. Nicati, responsable des travaux publics dans le canton de Neuchâtel. Aujourd'hui il y a une position que nous essayerons de défendre. Mais j'aimerais quand même vous donner un élément. Je comprends tout à fait vos réactions et je sais d'ailleurs, M. le Député Johner-Etter l'a cité, j'ai eu l'occasion de parcourir votre territoire, je comprends les réactions, mais des miracles je sais que ça a eu existé. Je suis sûr que je n'en verrai pas, mais je suis certain que moi, je ne pourrai pas en faire. Donc aujourd'hui, si je peux comprendre votre réaction, vous n'êtes pas laissés pour compte. J'en veux pour preuve, si la Confédération prévoit de mettre au réseau des routes nationales la Moosstrasse, le canton n'a pas lésiné pour investir par rapport au bruit, sur la commune du Bas-Vully. A cet effet, j'ai eu une rencontre avec mes services et une délégation du Conseil communal. On s'est engagés, j'ai les chiffres ici, nous allons investir pour le coffre de cette route mais respectivement j'ai pris la décision de faire un tapis phono-absorbant pour régler les problèmes du bruit dans ce secteur. C'est un essai que le canton va faire d'une manière supplémentaire. En ce qui concerne le carrefour, ce n'est pas possible de mettre du phono-absorbant. Ça signifie que dans le courant du printemps, nous devons aussi mettre à l'enquête des parois anti-bruit. Mais vous le savez comme moi, ces parois anti-bruit, il y a quelques problèmes au niveau urbanistique, et de manière générale, on sait qu'il y aura des oppositions. Par conséquent, il faudra peut-être un certain temps. Mais les travaux vont être réalisés cette année, sauf éventuellement en regard des marchés publics s'il y a des oppositions, mais nous avons fait la promesse claire à la commune du Bas-Vully. Voilà, j'espère avoir été clair. Encore une fois, nous allons faire cette étude. Je précise encore qu'au niveau de cette étude le cahier des charges est aujourd'hui prêt pour lancer en termes de marchés publics une demande d'offres. Après, il faudra réaliser l'étude. Nous sommes au début 2010. Lorsque nous aurons les offres, respectivement le lancement du mandat, je ne peux pas vous donner la date exacte de la remise du rapport. Mais selon l'ingénieur cantonal,

fin 2011, début 2012. Voilà ce que je pouvais apporter comme précisions.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

### **Rapport N° 176** **sur le postulat P2031.08 Claire Peiry-Kolly concernant la simplification de la déclaration d'impôt pour certaines catégories de contribuables (en particulier pour nos personnes âgées)<sup>1</sup>**

**Peiry-Kolly Claire** (*UDC/SVP, SC*). Le postulat que j'ai déposé tendait à simplifier la déclaration d'impôt notamment pour les personnes âgées, en particulier celles au bénéfice d'une prestation complémentaire, pour qui la situation matérielle n'avait pas subi de modifications d'une année à l'autre.

Ces personnes ont parfois de l'angoisse devant l'exercice et font de plus en plus appel à des personnes bienveillantes pour remplir leur déclaration. Cela dit, les informations publiées dans le rapport du Conseil d'Etat sont fort intéressantes et démontrent aussi – je l'admets – la complexité du sujet. Toutefois, cette complexité ne devrait, me semble-t-il, pas être un obstacle en vue d'une simplification pour les personnes concernées. Il s'agirait simplement de confirmer dans une annexe que la situation matérielle n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Cela me semblait tout à fait réalisable mais apparemment l'administration des contributions ne voit pas les choses de la même manière et je le regrette. Par ailleurs, lorsque je lis que le Service des contributions met à disposition un outil informatique performant qui s'appelle Fritax, je voudrais tout de même souligner que parmi les personnes âgées celles qui maîtrisent l'informatique et qui s'adonneraient avec un réel plaisir à surfer sur Fritax ne représentent pas encore la majorité, loin s'en faut!

Permettez-moi encore une ou deux remarques. J'ai effectivement fait mention de plus de 4000 rentiers AVS qui sont au bénéfice de prestations complémentaires. Ce chiffre correspond plus ou moins au nombre de nos aînés vivant dans leur appartement. Je pense que pour les aînés qui séjournent dans un home une personne proche s'occupe de leurs affaires administratives. Les frais médicaux pour les personnes au bénéfice d'une prestation complémentaire, ces frais, sur simple demande et par le biais de leur commune de domicile, sont remboursés par la Caisse de compensation. Quant aux réductions des primes d'assurance-maladie, il en tenu compte dans le calcul de la prestation complémentaire; donc pas de demande complémentaire! J'ajouterai aussi que les révisions de prestations complémentaires ne se font pas chaque année, idem en ce qui concerne les réductions des primes d'assurance-maladie.

Avec ces quelques réflexions et remarques, je prends acte de ce rapport dont le contenu me laisse sur ma faim. Je regrette en effet que l'on ne puisse pas ac-

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 152ss.

corder un petit cadeau de simplification pour un bon nombre de nos personnes du troisième âge. Je vous remercie pour votre attention.

**Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR).** A la lecture du rapport sur le postulat de Claire Peiry-Kolly, le groupe libéral-radical se rallie unanimement au bien-fondé de la réponse du Conseil d'Etat, qui a déjà pris toute une série de mesures pour faciliter la saisie des données fiscales notamment par son système Fritax. Il y a lieu d'ailleurs de le remercier pour cette heureuse initiative qui simplifie grandement ce travail fastidieux du remplissage de la feuille d'impôts. De plus, à l'énoncé des conséquences que pourrait engendrer une telle mesure, qui plus est, destinée à une seule catégorie de personnes, il apparaît que la simplification souhaitée par la députée Peiry n'est pas pertinente.

Avec ces remarques, le groupe libéral-radical remercie le Conseil d'Etat pour son rapport explicite.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** Le groupe démocrate-chrétien accepte les conclusions du Conseil d'Etat de ne pas établir une déclaration d'impôts particulière car les déclarations sont utiles pour de nombreux besoins, comme dit dans le rapport.

Personnellement, je remplis des déclarations à quelques personnes âgées, ceci bénévolement. Pour moi, ces moments sont des échanges humains importants et permettent de conseiller ces personnes.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Les motifs qui ont incité ma collègue Claire Peiry-Kolly à déposer ce postulat reposent sur de louables intentions. On se soucie en effet des améliorations administratives que l'Etat pourrait apporter aux déclarations d'impôt de nos aînés et notamment à ceux qui bénéficient de prestations complémentaires.

L'Etablissement cantonal des assurances sociales nous apprend notamment que les bénéficiaires, rentiers AVS et AI, sont au nombre de 10 837 d'après les chiffres, ce qui représente 4% de la population de ce canton. Les informations données en réponse en sept points par le Conseil d'Etat peuvent nous satisfaire pour l'instant et on arrive à la conclusion qu'une déclaration spécifique pour ce groupe de contribuables n'est pas forcément nécessaire. Je souscris cependant à l'idée que nous devons rester attentifs à ce que nos aînés ne soient pas noyés par des démarches administratives compliquées souvent – pour moi-même aussi – mises en place certes par des collaborateurs de l'Etat compétents. Lorsque l'on connaît, lorsque l'on sait dans quel état physique se trouvent certains aînés dans nos homes, je trouve un peu simple – permettez-moi de le dire – notamment le point 6 de la réponse qui dit: «Une fois les données enregistrées, elles le sont pour les années suivantes – j'espère qu'on aura des centaines – un simple clic et la nouvelle déclaration est prête.» Avec un certain humour noir, je dirais: «Un certain clic avant que l'on ne claque!» (*Rires!*)

En parallèle à ce que dit mon collègue Denis Grandjean, qui nous a fait la démonstration que le réel, l'humain ne sera jamais remplacé par le virtuel.

L'Alliance centre gauche remercie le Conseil d'Etat pour ses informations et prend acte de ce rapport.

**Lässer Claude, Directeur des finances.** Je ne vais pas rallonger, je ferai juste deux ou trois remarques. Si le travail n'est pas fait en amont, c'est-à-dire au moment de la déclaration d'impôt, il devra vraisemblablement être fait à un autre moment et probablement à plusieurs reprises. D'autre part, la démarche, qui part d'un bon sentiment, d'une bonne idée, pose un autre problème, c'est qui va décider que la situation n'a pas changé et qu'il faut un système simplifié? La meilleure façon de faire ce constat, c'est de remplir la déclaration, notamment pour les personnes avec des prestations complémentaires. C'est vraisemblablement la première fois que c'est peut-être un peu compliqué mais après, c'est quasiment un copié-collé. Et quand je dis copié-collé, pas forcément par ordinateur mais aussi à la main. On a parlé des gens qui sont en EMS, évidemment, mais je pars de l'idée que ce sont des personnes qui, de toute façon, sont aidées et pas seulement pour la déclaration d'impôt et c'est bien pour ça que le système Fritax s'adresse vraisemblablement plus aux personnes qui les aident qu'aux personnes aidées.

Pour terminer, j'aimerais juste dire au député Chassot que je suis entièrement d'accord qu'il faut rester attentif pour ne pas compliquer l'administration mais c'est précisément souvent dans ce parlement qu'on complique la déclaration d'impôt parce qu'il faut introduire ceci, il faut autre chose, il faut des cas particuliers, etc. Donc la meilleure façon de simplifier les déclarations d'impôt, c'est de ne pas introduire des cas particuliers.

Je vous remercie et je vous demande de prendre acte du rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Elections

*Résultat du scrutin organisé en cours de séance*

**Un membre de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, en remplacement de M. Claude Chassot, démissionnaire**

Bulletins distribués: 93; rentrés: 85; blancs: 4; nul: 0; valables: 81; majorité absolue: 41.

Est élu *M. Hans-Rudolf Beyeler*, par 78 voix. Il y a 3 voix éparées.

## Elections judiciaires<sup>1</sup>

*Résultat du scrutin organisé en cours de séance*

### **Un/e assesseur/e suppléant/e (collaborateur/trice scientifique) auprès de la Commission de recours de l'Université**

Bulletins distribués: 84; rentrés: 80; blancs: 11; nul: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Est élue *M<sup>me</sup> Tanja Heleen Kakebeeke*, par 68 voix.

### **Un/e assesseur/e suppléant/e (corps professoral) auprès de la Commission de recours de l'Université**

Bulletins distribués: 96; rentrés: 93; blancs: 5; nul: 0; valables: 88; majorité absolue: 45.

Est élu *M. Michael Nollert*, par 88 voix.

## Clôture de la session

**La Présidente.** La journée de demain étant jour de congé du Parlement, je vous donne rendez-vous dès 8 h 45 au restaurant Ermitage aux Paccots vendredi matin. Je clos cette séance et vous souhaite une bonne fin de journée.

—  
- La séance est levée à 12 h 15.

*La Présidente:*

**Solange BERSET**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

<sup>1</sup> Préavis pp. 173ss.